

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION N°020 DE AVRIL-JUIN 2023



HAAC/BENIN

Page 04



MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTIIONS 2023-2024 DU RIARC : LA HACA MAROC LANCE OFFICIELLEMENT LES ACTIVITES A FÈS

HACA/CÔTE D'IVOIRE Page 23



ORDRE DU MÉRITE DE LA COMMUNICATION

MME LATIFA AKHARBACH PRÉSIDENTE DE LA HACA DU MAROC ET ME RENÉ BOURGOIN, PRÉSIDENT DE LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE ÉLEVÉS AU GRADE DE COMMANDEUR

HAC/GUINEE Page 11



RÉGULATION DES MEDIAS DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION

LA HAC DE GUINEE ABRITE LE FORUM TRIPARTITE DES INSTANCES DE REGULATION DES MEDIAS

CNPA/ ÎLES COMORES

Page 67



ABOUBAKARI BOINA

Président du CNPA des Îles Comores

UN LEADER VISIONNAIRE AU SERVICE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL COMORIEN

PORTRAITS

GAOUSSOU

COULIBALY

PRÉSIDENT de la HAC

PRESENTATION DU NOUVEAU COLLEGE DE LA HAC/MALI

HAC/MALI

Page 58



SOMMAIRE

EDITORIAL

LE DYNAMISME RENAÎT ENTRE INSTANCES DE RÉGULATION DES MÉDIAS.

Page 3

ZOOM

HAAC/BENIN : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2023 -2024 DU PLAN D' ACTIONS DU RIARC
CSC/BURKINA FASO : BRIGADE NUMERIQUE DE VEILLE, D'ALERTE ET D'ASSISTANCE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Page 4

Page 7

HACA/CÔTE D'IVOIRE : COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THÈME « QUELLE APPROCHE COMMUNE DES REGULATEURS DE L'AUDIOVISUEL DES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA ET DE LA GUINEE FACE AUX PLATEFORMES NUMERIQUES ? » ORGANISE PAR LA HACA DE COTE D'IVOIRE LES 07 ET 08 JUIN 2023

Page 8

HAC/GABON : L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE PRÈS LA RÉPUBLIQUE GABONAISE REÇU PAR LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC)

Page 10

HAC/GUINEE : REGULATION DES MEDIAS DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION

Page 11

HAMA/TCHAD : DEFIS DE LA REGULATION DES CONTENUS NUMERIQUES

Page 13

HAPA/MAURITANIE : LA HAPA MAURITANIE PARTICIPE AU COLLOQUE INTERNATIONAL DES REGULATEURS SUR LES PLATEFORMES NUMERIQUES.

Page 14

VIE DES INSTANCES

CNC/CAMEROUN : LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION DU CAMEROUN AU FRONT DE LA LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE

Page 15

• LES MEMBRES DU CNC EN CONCLAVE

Page 17

CNC / BURUNDI : POUR UNE MEILLEURE REGULATION DES MEDIAS AU BURUNDI

Page 19

• SESSION DE REFLEXION DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS

Page 20

CNPA/ ÎLES COMORES : UNE NOUVELLE EQUIPE AUX COMMANDES

Page 22

HACA/CÔTE D'IVOIRE : ORDRE DU MÉRITE DE LA COMMUNICATION

Page 23

HAAC – BENIN : LES MINISTRES DU TOURISME, DE LA JUSTICE ET L'ASSOCIATION DES TÉLÉVISIONS PRIVÉES DU BÉNIN, AU CABINET DU PRÉSIDENT MORETTI

Page 24

• DEUIL À LA HAAC DU BENIN

Page 26

• MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC

Page 27

• VISITE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE D'EXPERIENCES D'UNE DELEGATION DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION (HAC) DU MALI A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN

Page 28

• LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

Page 29

HAC/GABON : SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA HAC DU GABON ET LA HACA DU ROYAUME DU MAROC

Page 30

HAC/GUINEE : VISITE DE PRISE DE CONTACT

Page 31

HACA/MAROC : L'ADAPTATION DU MANDAT ET DE L'EXPERTISE DU RÉGULATEUR À LA NOUVELLE RÉALITÉ DES MÉDIAS AU CENTRE D'ÉCHANGES À RABAT ENTRE LA HACA DU MAROC ET LE CSC DU NIGER

Page 32

HCC/CENTRAFRIQUE : DECÈS DE MONSIEUR DJAMANY MARY HUBERT, MEMBRE DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE CENTRAFRIQUE

Page 33

REGULATION EN QUESTION

CNC/BURUNDI : REGULATION DES MEDIAS

Page 35

HACA/CÔTE D'IVOIRE : CÉRÉMONIE DE REMISE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) AU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SON EXCELLENCE MONSIEUR TIÉMOKO MEYLIET KONÉ, LE JEUDI 1ER JUIN 2023,

Page 36

• LE CENACLE DES JOURNALISTES SENIORS DE COTE D'IVOIRE (CJS-CI) S'IMPREGNE DES MISSIONS DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Page 38

CNPA/ ÎLES COMORES : SIX QUESTIONS A MONSIEUR ABOUBAKARI BOINA, LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE DE L'AUDIOVISUEL AUX COMORES.

Page 39

CSC/BURKINA FASO : COMMUNICATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Page 41

HAAC/TOGO : ORGANISATION DES PROCHAINES CONSULTATIONS ELECTORALES

Page 42

HAC/GABON : LES DIRECTEURS DE LA PUBLICATION DES PRINCIPAUX JOURNAUX PAPIERS ET EN LIGNE DE LA PLACE REÇUS À LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION (HAC)

Page 43

HAMA/TCHAD : LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION CONSULTE LA HAMA POUR DES SUJETS RELEVANT DU SECTEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Page 44

HAPA/ MAURITANIE : LA HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL PUBLIE SON RAPPORT SUR LES RESULTATS DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES CAMPAGNES ELECTORALES

Page 45

HCC/CENTRAFRIQUE : CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS CENTRAFRICAIS LE MERCREDI 03 MAI 2023

Page 48

FOCUS

CSCS/MOZAMBIQUE : LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION SOCIALE (CSCS) DU MOZAMBIQUE PROMeut UN DEBAT SUR LES QUESTIONS D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LE CONTEXTE DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET TECHNOLOGIQUES

Page 50

HACA/MAROC : LA HACA DU MAROC PARTICIPE À LISBONNE À LA 69E RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Page 52

• « FACE AU RENFORCEMENT DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES COMME SOURCE D'INFORMATION, IL FAUT PRÉSERVER LE RÔLE DU JOURNALISME COMME VECTEUR ET ESPACE DU DÉBAT PUBLIC » INSISTE MME LATIFA AKHARBACH, PRÉSIDENTE DE LA HACA MAROC AU GLOBAL MEDIA FORUM DE LA DEUTSCHE WELLER À BONN.

Page 53

CNC / BURUNDI : PROMOTION DE L'EXCELLENCE DANS LES MEDIAS AU BURUNDI

Page 54

HACA/CÔTE D'IVOIRE : TABLE RONDE

Page 56

HAPA/ MAURITANIE : RÉGULATION DES MEDIAS

Page 58

HAAC/MALI : PRESENTATION DU NOUVEAU COLLEGE // **CNPA/ ÎLES COMORES** : ABOUBAKARI BOINA

Page 61/69



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Commucation (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board(NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi** : Conseil national de la communication(CNC)
- **Cameroun** : Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert** : Autorited reguladora para a Comunicações (ARC)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana** : National Media Commission (NMC)
- **Guinée** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya** : Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho** : Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haure Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil Nationl de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

EDITORIAL

Avril - Juin 2023

Remi Prosper Moretti
SECRETAIRE EXECUTIF DU RIARC



Le dynamisme renaît entre instances de régulation des médias d'Afrique pour mieux asseoir le contrôle des nouveaux médias.

Les rencontres du Comité d'Orientation du RIARC ont pu se dérouler successivement à Cotonou au Bénin puis à Abidjan en Côte d'Ivoire pour relancer les travaux de notre organisation. De plus, nos partages d'expériences via le Secrétariat Exécutif ont permis de tenir les membres du réseau en haleine durant toute cette période.

Par ailleurs, la parution régulière du bulletin d'information « LA LETTRE DU RIARC » a constitué un outil et un important canal d'échanges d'informations au sein des membres du réseau. Cela a contribué à dynamiser davantage notre organisation. J'en veux pour preuve l'intérêt manifeste de certaines instances à participer désormais à nos assises (Burundi, Îles Comores, Gabon, Sierra Léone ...).

En outre, certaines de nos instances affichent une volonté remarquable de s'acquitter de leurs cotisations de membres du RIARC et solder leurs arriérés. Cela constituera une bouffée d'oxygène qui permettra d'asseoir le rayonnement de notre réseau. C'est le lieu d'adresser à ces instances toutes mes félicitations et ma profonde gratitude pour cet acte de haute portée. C'est aussi pour moi l'occasion d'exprimer mon regret de ne plus avoir à nos côtés certains de nos collègues qui ont si bien travaillé avec nous pendant des années dans de

franches et fructueuses collaborations, à la tête de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger et du Conseil National de la Presse Audiovisuelle (CNPA) des Îles Comores. Je leur présente mes félicitations chaleureuses et toute ma reconnaissance pour le travail qu'ils ont abattu en vue du rayonnement du Réseau. Aux nouveaux collègues qui viennent de faire leur entrée parmi nous, à la tête de ces Institutions sœurs, je souhaite la bienvenue et une collaboration aussi fructueuse que celle de leurs prédécesseurs au sein de la grande famille du RIARC.

Enfin, je ne saurais terminer sans rendre un vibrant hommage à tous ceux ou celles de notre organisation qui nous ont quittés de façon prématurée au cours de l'année 2023. Nous prions le Seigneur, le Tout Puissant, de recevoir les illustres disparus dans son séjour céleste. Amen !

Que le Seigneur nous fortifie, nous guide et nous donne le courage de poursuivre nos actions et de faire encore plus d'effort pour une véritable régulation des médias en Afrique.

Vive les instances de régulation ;
Vive le RIARC pour la paix en Afrique ;
Je vous remercie.

Remi Prosper MORETTI

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION

Cotonou – République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directrice de Publication

Mme Latifa AKHARBACH,
Présidente en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Édition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordinatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA – KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne

Mme Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant Technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE

Hébergement et entretien du site

HACA Maroc



MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2023 -2024 DU RIARC

LA HACA DU MAROC LANCE OFFICIELLEMENT LES ACTIVITES A FÈS

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du royaume du Maroc a organisé les 27 et 28 avril 2023 dans l'impériale ville de Fès, une conférence internationale sur le thème : « les enjeux de la régulation des médias dans le nouvel environnement numérique : dialogue entre la RIARC et les plateformes numériques globales ».



Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc et Présidente en exercice du RIARC procédant à l'ouverture officielle des travaux. Elle est soutenue par le Vice-Président du réseau, Me René BOURGOIN et le Secrétaire Exécutif, M. Rémi Prosper MORETTI.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2023-2024 du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) adopté à Abidjan en décembre 2022. Il s'agit, en effet, de la toute première activité de l'axe stratégique n°1 du plan d'actions intitulé « adaptation de la régulation au nouvel environnement numérique ».

Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc et Présidente en exercice du RIARC procédant à l'ouverture officielle des travaux. Elle est soutenue par le Vice-Président du réseau, Me René BOURGOIN et le Secrétaire Exécutif, M. Rémi Prosper MORETTI.

L'objectif est d'établir un échange

constructif et pérenne entre les instances de régulation des médias du continent africain et les représentants des plateformes numériques globales communément appelées GAFAM. Ce fut l'occasion pour les participants de porter leurs préoccupations auprès de ces acteurs mondiaux dont l'activité a très fortement transformé les habitudes de consommation des médias.

La rencontre s'est déroulée en deux temps : la conférence inaugurale et les panels. La conférence inaugurale a tenu lieu d'allocation d'ouverture présentée par Mme Latifa AKHARBACH. Celle-ci a d'abord souhaité la bienvenue au sein de la grande famille africaine des régulateurs des médias à Messieurs Salifou Labo BOUCHE et Aboubakar

BOINA, respectivement nouveaux Présidents du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger et du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) de l'Union des Comores. Elle a aussi rendu un hommage appuyé à leurs prédécesseurs que sont, les présidents Sani KABIR et Mohammed BOUDOURI pour l'incalculable contribution qu'ils ont apportée à l'action collective qu'est le RIARC.

Le dialogue avec les plateformes numériques globales dont Fès a abrité la rencontre inaugurale est devenu un impératif et devrait se déployer sous forme d'échanges et d'interactions continus, a affirmé Mme AKHARBACH. Pour elle, les plateformes et les régulateurs de médias doivent dégager des terrains



d'entente et installer des procédures de coopération afin de répondre aux attentes des utilisateurs et de la société. Car, les citoyens et les sociétés africaines, a-t-elle poursuivi, ont le même droit que tous les autres peuples à un internet de confiance et à un espace public numérique libre, sûr et sécurisé contre les risques informationnels et les contenus préjudiciables.

Pour Mme AKHARBACH, le réseau panafricain qu'elle préside suit de très

près les progrès réalisés dans d'autres régions du monde, en matière de responsabilisation des acteurs du numérique. Mais le RIARC voudrait être acteur de la mise en place d'un modèle africain de régulation qui serait adapté aux réalités du continent et aux standards internationaux des pays démocratiques.

Au terme de sa présentation, la Présidente du RIARC est parvenue à la conclusion que la régulation

des médias sociaux et de l'espace numérique en général n'est pas un danger pour la liberté. Au contraire, c'est une intervention qui consolide cette liberté et la protège au bénéfice de tous. La régulation indépendante et respectueuse des libertés fait partie des dynamiques de prévention et de réponse aux dérèglements observés dans la sphère publique numérique, a déclaré Mme AKHARBACH. En tant que telle, elle est indéniablement au service de la société et des droits



Photo de famille des Présidents et chefs de délégations des instances membres du RIARC ayant pris part à la conférence de Fès.

des citoyens-utilisateurs de l'espace public médiatique.

Trois panels ont meublé les deux journées d'échanges et de partage d'expériences. Chaque panel a eu un thème principal et trois sous-thèmes dont le développement et la présentation ont été confiés aux Présidents d'instances membres du RIARC.

Il faut noter que dans chaque panel, il y a eu un représentant des plateformes numériques qui ont accepté l'invitation de la HACA Maroc. Des différentes présentations ainsi que des débats qui ont suivi,

il s'est dégagé des convergences importantes, notamment en ce qui concerne la nature et l'étendue des risques numériques qu'il faut gérer au profit des sociétés africaines. Toutefois, il existe aussi des différences sur l'encadrement juridique et réglementaire en construction dans les Etats africains. Mais, au-delà de tout cela, les participants à la rencontre de Fès ont réussi à faire ressortir une conviction commune, celle de toujours placer le citoyen au cœur des processus de régulation d'autant plus que ces processus sont appelés à évoluer et à être mise à jour en raison, entre autres, de l'évolution accélérée de la

technologie qui repose sur une réalité complètement périssable.

Pour le Directeur Général de la HACA du Maroc, Monsieur Benaïssa ASLOUN, qui a animé la session de clôture, les régulateurs auront à l'avenir à déployer une action plus importante envers les citoyens afin que ceux-ci jouent leur rôle en matière de vigilance et qu'ils contribuent à affaiblir et à contrecarrer les circulations des contenus préjudiciables tout en veillant au respect de la liberté d'expression, et à l'indépendance des médias.





Photo de famille de tous les participants à la conférence.

A la suite des préoccupations exprimées par les Présidents d'Institutions de régulation et les participants, les représentantes des plateformes ont réaffirmé leur souhait de coopérer avec les régulateurs, décideurs politiques et experts technologiques. Elles ont déclaré avoir entendu le souci des régulateurs de voir une meilleure prise en compte de l'Afrique dans les politiques de modération. Les échanges qui ont suivi les présentations lors des panels ont révélé la nécessité de responsabiliser les Plateformes en ce qui concerne la question culturelle.

Par ailleurs, la richesse des débats ainsi que la pertinence des idées émises aussi bien par les communicateurs que par les intervenants ont motivé les participants à formuler des recommandations telles que :

- **Continuer le dialogue au sein du RIARC pour la construction d'un positionnement singulier, spécifique, soucieux des particularités du continent africain et ce avec des interlocuteurs clairement identifiés ;**
- **les institutions publiques doivent soutenir les productions audiovisuelles africaines et les orienter pour une réappropriation de la culture et de l'histoire de l'Afrique.**

Les Africains ne doivent plus s'enfermer dans une posture victimaire, mais ils doivent plutôt adopter une posture invitant au dialogue et au travail selon une approche

inclusive de tous et non pas exclusive.

Les participants à la conférence de Fès ont salué le mérite de la HACA qui a réussi à faire déplacer des représentantes de quelques plateformes pour ouvrir le dialogue. Celles-ci ont, au nom de leurs structures respectives, avoué être conscientes des effets dévastateurs des contenus diffusés sur les réseaux sociaux sans contrainte, même juridique, de la part des Etats africains.

L'espoir est désormais permis ; il reste que les instances africaines de régulation des médias fassent converger davantage leurs idées et fassent le lobbying nécessaire pour atteindre l'objectif commun, à savoir poursuivre le dialogue avec les plateformes et parvenir à donner un nouveau visage aux contenus des productions audiovisuelles africaines.

Il faut noter que pour cette rencontre, la HACA du Maroc a accueilli une vingtaine de délégations venues des instances de régulation des médias membres du RIARC. Au titre des plateformes numériques, la HACA du Maroc a eu le mérite de faire déplacer des représentants de deux plateformes numériques, à savoir META et TIK TOK.

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON
Coordonnatrice du SE/RIARC

CSC/BURKINA FASO

BRIGADE NUMERIQUE DE VEILLE, D'ALERTE ET D'ASSISTANCE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

LE PRESIDENT DU CSC EN VISITE D'IMMERSION

Le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), Abdoulazize BAMOGO, a effectué une visite d'immersion à la Brigade numérique de veille, d'alerte et d'assistance de la Gendarmerie nationale (BNVAA) dans la matinée du mercredi 24 mai 2023. L'objectif de cette sortie-terrain est non seulement de toucher du doigt les réalités de cette brigade mais aussi de susciter une passerelle de collaboration entre la Gendarmerie nationale et l'instance de régulation de la communication dans les médias.

Le président du CSC, Abdoulazize Bamogo, a effectué dans la matinée du mercredi 24 mai 2023 une visite d'immersion à la BNVAA, sis à l'Etat-Major de la Gendarmerie nationale. A l'occasion, le président a félicité les premiers responsables de la Gendarmerie nationale pour cette innovation qui rapproche davantage les populations à cette institution de protection des citoyens et de leurs biens.

Selon le Commandant de la BNVAA, l'adjudant Christian KIEMA, cette brigade, à l'écoute des usagers, est accessible 7j/7 et 24h/24 sur toute l'étendue du territoire pour répondre aux différentes sollicitations comme les plaintes, les demandes de secours ou



Le Président du CSC, M. Abdoulazize BAMOGO remettant un présent au Commandant de la BNVAA



La photo de famille

d'assistance, les dénonciations, les témoignages...

A la fin de cette visite d'immersion, le président Bamogo a marqué sa

disponibilité pour une éventuelle coopération entre cette brigade et le CSC, notamment dans le domaine du renforcement des capacités

communicationnelles des hommes et femmes qui animent cette brigade.

La BNVAA est donc la nouvelle stratégie de la Gendarmerie nationale dans sa mission de protection des personnes et de leurs biens, pour les accueillir, les renseigner, les assister, les orienter, les alerter et les sensibiliser au besoin.

En rappel, cette BNVAA est une sous unité de la Gendarmerie nationale qui contribue à offrir aux citoyens un canal de communication direct entre elle et les citoyens, à travers les réseaux sociaux et autres plateformes en ligne.

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THÈME « QUELLE APPROCHE COMMUNE DES REGULATEURS DE L'AUDIOVISUEL DES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA ET DE LA GUINEE FACE AUX PLATEFORMES NUMERIQUES ? » ORGANISE PAR LA HACA DE COTE D'IVOIRE LES 07 ET 08 JUIN 2023



Photo de famille des participants

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire a organisé les 07 et 08 juin 2023, à BOULAY BEACH RESORT (BBR) ILE BOULAY-ABIDJAN, dans le cadre des activités de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée, un Colloque International sur le thème «**Quelle approche commune des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée face aux Plateformes numériques ?** ».

Ce Colloque International avait pour objectif de définir un cadre formel de coopération avec les Plateformes numériques en vue de mieux réguler les contenus audiovisuels qu'elles diffusent.

Il s'agissait plus spécifiquement :

- **d'identifier les stratégies de régulation des Plateformes numériques de diffusion de contenus audiovisuels ;**

- **de définir un cadre réglementaire a minima de régulation des contenus audiovisuels diffusés par les Plateformes numériques, au niveau de l'espace UEMOA et de la Guinée ;**

- **de mettre en place un cadre de coopération avec les Plateformes numériques de diffusion de contenus audiovisuels.**

Cette rencontre a vu la participation des Membres de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays de l'UEMOA et de la Guinée

(PRA-UEMOA-GUINÉE), ainsi que celle de certaines Institutions de régulation de la Communication, Membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), de la Plateforme des Régulateurs des Médias des Pays de l'Afrique Centrale, du Représentant du Président de l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (ARCOM), Président en exercice du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), et des Représentants des Plateformes numériques, à savoir Meta et Google.

Elle a enregistré également la



présence de la Commission de l'UEMOA à travers la participation du Représentant du Président de cette organisation, Monsieur Paul KOFFI KOFFI, Commissaire chargé du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique, et de l'ancien Secrétaire Générale de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), Dr. Hamadou TOURÉ.

Ainsi, au terme des trois allocutions qui ont marqué l'ouverture de cette importante rencontre, les intervenants, après avoir fait le constat de ce que l'autorégulation n'est plus une solution à la gestion des plateformes numériques et ayant exprimé la nécessité d'assurer une souveraineté numérique des Etats africains par une régulation des plateformes numériques, ont passé en revue les défis qu'il faudrait surmonter, avant de proposer une esquisse de cadre réglementaire devant régir l'activité sur les plateformes numériques.

En ce qui concerne les défis à relever, ils portent notamment sur :

- L'hébergement des données africaines en Afrique pour la satisfaction des besoins en Data Center sans occulter le constat d'une insuffisance des infrastructures dédiés et le problème de sécurisation des données. L'Afrique ne dispose que d'une centaine de data centers, représentant moins de 1.5% de ces équipements au plan mondial ;

- Le développement d'applications et services par la jeunesse afin d'encourager la

créativité. Ce qui permettra de résoudre le challenge de la création d'emplois et de la création des richesses ;

- L'urgence de disposer d'un cyberspace sûr, une offre culturelle et informationnelle locale, crédible et susceptible de trouver sa place et ses publics. Ce qui nécessite une capacité de production, de création et de diffusion de contenus audiovisuels numériques authentiques et compétitifs, des ressources financières pérennes et humaines pour soutenir cette exigence ;

- La nécessité de maintenir une veille sur les différentes négociations en cours dans les pays développés sur la question des plateformes numériques et l'Intelligence Artificielle en vue de s'appropriier les conclusions pour la construction d'un cyberspace africain susceptible d'assurer le respect des droits d'auteurs, le développement d'une création audiovisuelle et cinématographique africaine axée sur la diversité, la protection du public et la promotion d'une industrie culturelle porteuse des valeurs africaines.

Relativement au cadre réglementaire à minima de régulation des contenus audiovisuels diffusés par les plateformes numériques, il retrace dans ses grandes lignes :

- la définition de certains concepts liés aux acteurs du net ; les modalités d'autorisation des plateformes numériques ;

- la responsabilité qui incomberait aux plateformes numériques ainsi qu'aux fournisseurs d'accès à internet dans la diffusion des contenus

audiovisuels ;

- les sanctions applicables.

Après échanges, les participants ont apprécié le projet de cadre réglementaire, adoubé par le Commissaire de l'UEMOA qui a souhaité que le texte soit transmis dans les meilleurs délais à la Commission suivant les formes et procédures requises, en vue de la mise en œuvre de sa procédure d'adoption en tant que règlement, applicable par tous les membres de la PRA-UEMOA-GUINEE.

Au demeurant, l'UEMOA organisera des rencontres périodiques avec les plateformes de régulateurs de l'audiovisuel comme elle le fait déjà avec d'autres régulateurs sectoriels.

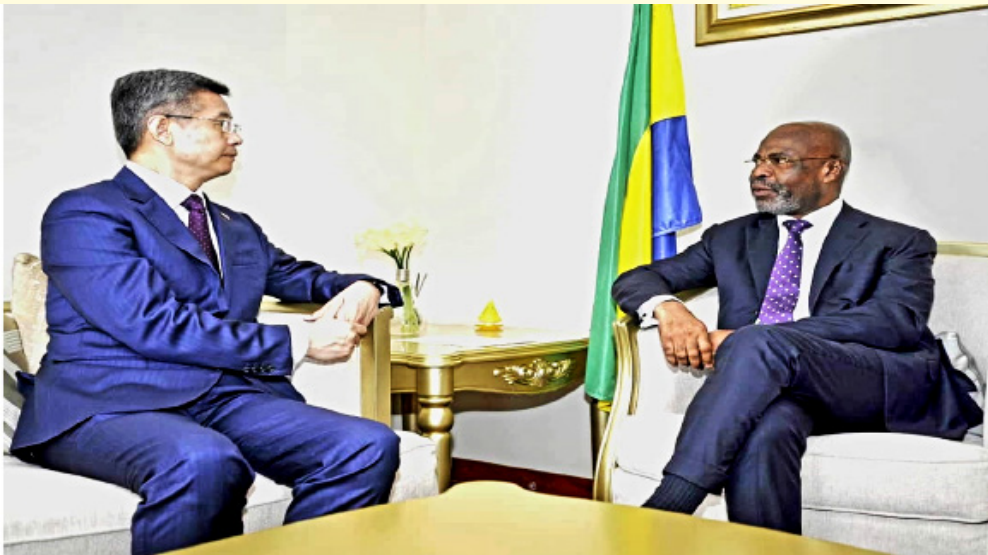
Par ailleurs, en attendant la mise en place d'un cadre formel de coopération avec les plateformes numériques, les représentants de ces structures ont préconisé une approche inclusive et participative de régulation en invitant les régulateurs à leur soumettre des requêtes précises.

Une motion de remerciements et un mot de clôture ont mis un terme aux travaux du Colloque International sur le thème « Quelle approche commune des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée face aux Plateformes numériques ? ».

HAC/GABON

L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE PRÈS LA RÉPUBLIQUE GABONAISE REÇU PAR LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC)

Libreville, le 24 mai 2023 : Le Président de la HAC, G. NGOYO MOUSSAVOU, a reçu ce matin à son cabinet de travail S.E. Li Jinjin, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire de Chine au Gabon. Ce dernier était accompagné de Madame Tang Jingjing, son Chef de service politique.



Cette entrevue, la première du genre entre les deux personnalités, s'inscrit dans le cadre d'une visite de courtoisie et de travail visant à élargir les axes de coopération entre le Gabon et Chine, ce après le partenariat de coopération stratégique global, noué récemment entre les deux pays, lors de la récente visite officielle du Président de la République S.E. Ali BONGO ONDIMBA à Pékin, du 18 au 21 avril 2023 dernier.

Il convient de relever que le secteur stratégique de la régulation des médias était jusque-là absent des domaines traditionnels de la fructueuse coopération entre l'Empire du milieu et le Gabon. La visite de S.E. Li Jinjin vient donc jeter les bases de l'élargissement de la coopération entre les deux pays à ce domaine.

Plus concrètement, il s'agira pour l'ambassade de la République populaire de Chine au Gabon de créer les conditions d'un rapprochement entre la Haute Autorité de la

Communication (HAC) et le Conseil des Affaires d'Etat, organe chinois

en charge des questions de



régulation de la communication. Une perspective que le Président G. NGOYO MOUSSAVOU a apprécié, ce d'autant que la HAC, Institution qu'il dirige, pourrait s'enrichir de l'expérience chinoise en la matière. La Chine souhaite également à travers cette coopération à venir développer davantage les échanges et contacts entre les médias chinois et gabonais

pour une meilleure connaissance réciproque par ces derniers des réalités sociales, économiques, politiques et culturelles des deux pays. L'objectif étant de favoriser au sein de ces médias des narratifs plus objectifs, dénués de préjugés sur la Chine et le Gabon.

Dans le cadre de cette coopération naissante, S.E Li Jinjin a, sur la base d'une expression de besoin par le Président de la HAC, promis appuyer cette Institution dans la perspective des futures élections générales, notamment en la pourvoyant de certains équipements audiovisuels nécessaires à la couverture médiatique de la campagne électorale par les médias placés sous la houlette du régulateur pendant cette période.

Des élections que le diplomate chinois, attaché à l'amitié cinquantenaire entre la Chine et le Gabon, souhaite du reste des plus apaisées, pour, a-t-il dit, la bonne marche du processus de développement et de prospérité du grand ami gabonais.

Pauline MAVONGO

HAC/GUINEE

REGULATION DES MEDIAS DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION

LA HAC DE GUINEE ABRITE LE FORUM TRIPARTITE DES INSTANCES DE REGULATION DES MEDIAS

Du 29 au 30 mai 2023, sous l'égide des Présidents de la Haute Autorité de la Communication de Guinée (HAC), du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso (CSC) et de la Haute Autorité de la Communication du Mali (HAC), s'est tenu à Conakry le forum tripartite des Instances de régulation des médias Guinée-Mali-Burkina Faso, sur le thème : « La régulation des médias en période de transition ». Objectif : Echanger les expériences en matière de régulation des médias en période de transition, et identifier les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour des transitions réussies et apaisées.

Dans son discours d'accueil, le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Guinée, M. Boubacar Yacine Diallo, a exprimé ses sincères remerciements et souhaité, au nom des autorités de la transition et des membres de la HAC, la bienvenue à Conakry à toutes les délégations participant au forum tripartite. En rappelant le rôle des médias dans l'enracinement de la démocratie, le président de la HAC Guinée estime que la rencontre de Conakry sera un cadre indiqué pour trouver des stratégies communes de régulation des médias en période de transition.



De la gauche à la droite, Messieurs Coulibaly GAOUSSOU, Président de la HAC Mali, Boubacar Yacine DIALLO de la HAC Guinée et Abdoulaziz BAMOGO, Président du CSC Burkina Faso.

Deux jours durant donc, devant les membres des Instances de régulation du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali, sans omettre les représentants des Associations professionnelles de presse de la République de Guinée, les présidents des Instances sœurs de ces trois Institutions ont partagé les expériences de leurs différents pays.

Les différentes présentations des thématiques liées au contexte de fragilité, des pratiques médiatiques responsables, les actions stratégiques entreprises par ces trois instances de régulation, les quelques cas de régulation, sans occulter les défis à relever en terme d'adaptation des textes au contexte de crise, la relecture de certaines lois et l'urgence face à la régulation des réseaux sociaux, ont beaucoup édifié les participants sur les défis multiformes auxquels ces régulateurs sont confrontés.



Le Ministre Secrétaire Général à la Présidence, Général Amara CAMARA, entouré des trois Présidents des instances de régulations des médias du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali.

Après les trois exposés, les participants ont mené des échanges intéressants et fructueux qui ont permis de comprendre la question de la régulation des médias en période de transition.

D'une rencontre à une autre, les trois présidents des Instances sœurs de la Guinée, du Mali et du Burkina Faso

ont été reçus dans la soirée du 29 mai 2023 par le Ministre Secrétaire Général à la Présidence, le Général Amara Camara qui, à l'occasion, a tenu à témoigner le soutien du Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées, Son Excellence





Vue partielle des participants au forum.

Colonel Mamadi DOUMBOUYA, aux efforts de ces trois Institutions de régulation, avant de saluer les idées novatrices issues des travaux de la première journée.

La deuxième journée du forum a été consacrée à une visite guidée au centre de monitoring de la HAC/ Guinée, suivie de la rédaction d'une déclaration dite de Conakry.

Au terme de ces échanges, les participants ont formulé les recommandations suivantes :
Intégrer la régulation des contenus des réseaux sociaux, des Web radio et Web Tv dans les attributions des instances de régulation des médias, renforcer le pouvoir du Régulateur pour lui permettre de prendre des décisions urgentes dérogeant aux règles classiques en période de crise, inclure la régulation des médias publics dans les compétences du régulateur, promouvoir l'inclusivité linguistique à travers l'utilisation



visite guidée des participants au centre de monitoring de la HAC Guinée

accrue des langues nationales dans les médias de couverture nationale, doter les instances de régulation d'infrastructures adéquates au niveau national et local pour abriter leurs installations, doter les instances de régulation des médias d'une subvention spéciale pour une régulation des médias durant la transition, encourager les

Associations faitières de presse à l'autorégulation, etc.

Et c'est dans cet esprit de convivialité et de poursuite des contacts que le forum de Conakry a pris fin.

YAMOUSA TOURE
Le point focal RIARC

DEFIS DE LA REGULATION DES CONTENUS NUMERIQUES

LA HAMA PARTICIPE A DES RENCONTRES INTERNATIONALES.

*Le Président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), Monsieur **Abderamane Barka Abdoulaye Doningar**, a participé du 07 au 08 juin 2023, à Abidjan en Côte d'Ivoire, à un colloque international sur le thème « *Quelle approche commune des Régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée face aux plateformes numériques ?* »*



La tribune officielle à l'ouverture des travaux du colloque. De la gauche vers la droite, elle est composée des Présidents des instances de régulation du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Bénin avec au milieu, le représentant du Président du CNRA Sénégal.

Ce colloque international, organisé par l'instance de régulation ivoirienne, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), a pour objectif d'identifier les stratégies de régulation des Plateformes numériques de contenus audiovisuels, définir un cadre réglementaire à minima de régulation des contenus audiovisuels diffusés par les Plateformes numériques, au niveau de l'espace UEMOA et de la Guinée et enfin de mettre en place un cadre de coopération avec les Plateformes numériques de contenus audiovisuels.

En Côte d'Ivoire, les blogueurs et autres influenceurs des réseaux sociaux qui atteignent 25.000 followers sont régulés comme les médias audiovisuels. Le président de l'Autorité tchadienne de régulation des médias, qui a participé à cette rencontre d'Abidjan comme invité spécial, salue cet exemple de la HACA. Pour le Président de la HAMA, les plateformes numériques génèrent des ressources importantes, alors qu'il y a d'impacts sur la société qu'il faudra

réguler. Il faut aussi fixer des redevances à eux comme aux médias audiovisuels, a déclaré le président **Abdermane Barka Abdoulaye Doningar**, dans une interview accordée à un média en ligne, Tchadinfos.

En effet, au Tchad, la régulation n'est pas une tâche aisée à cause du développement des médias sociaux et de la confusion qui règne entre les médias officiellement reconnus par la HAMA et les pages des réseaux sociaux exploitées par des individus. Dans la perspective de prise en compte de la régulation des contenus numériques dans la nouvelle loi, notamment pour les influenceurs des réseaux sociaux qui atteignent un certain seuil, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel fait dorénavant un travail de recensement et d'identification des médias en vue d'établir un répertoire national.

Toujours dans le cadre de la coopération internationale, Une délégation de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), conduite par son Président **Abdermane Barka Doningar**, a

pris part à Fès au Maroc à une conférence internationale qui s'est tenue les 27 et 28 avril 2023. Cette conférence, placée sur le thème « Les enjeux de la régulation des médias dans le nouvel environnement numérique, dialogue entre le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la communication "RIARC" et les plateformes numériques globales » a regroupé les Présidents des instances de régulations des médias africains et les représentants des plateformes numériques globales. Organisée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, cette conférence destinée à établir des échanges constructifs et pérennes entre les instances de régulation des médias africains s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2024 du RIARC dont la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) est membre.

La Refondation de la régulation des médias au service de la souveraineté culturelle et informationnelle de l'Afrique, les régulateurs africains face aux désordres de l'information dans la sphère publique numérique, la régulation et les droits des utilisateurs des plateformes numériques globales ont été des thématiques développées au cours de cette conférence internationale de Fès.

Isabelle NAISSEM

Journaliste Reporter d'Images
multimédia Point Focal RIARC à
la HAMA Tchad

LA HAPA MAURITANIE PARTICIPE AU COLLOQUE INTERNATIONAL DES REGULATEURS SUR LES PLATEFORMES NUMERIQUES.

Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) Hussein Ould MEDDOU a participé à Abidjan La capitale économique de la République de Côte-d'Ivoire, les 07 et 08 juin 2023 aux travaux du colloque international sur Le thème : «Quelle approche commune des régulateurs de l'audiovisuel face aux plateformes numériques ?»

la Guinée, mais aussi des Présidents

des institutions de régulation d'autres pays, ainsi que des experts nationaux et internationaux du secteur de la communication.

On notait également la présence du Représentant de la Commission de L'UEMOA, la Présidente du RIARAC Madame Latifa AKHARBACH, ainsi que des

Représentants des grandes plateformes numériques notamment : Tik tok, Meta et Google.

A son retour au pays le Président de la HAPA a adressé ses chaleureux remerciements au Président de la HACA, à la plateforme de L'UEMOA et de la Guinée et à tous les participants pour la qualité des travaux du colloque et l'accueil chaleureux qui lui a été réservé durant son séjour sur les bords de la lagune Ebriée.



Photo de famille des Présidents ayant pris part au colloque

Invité par Monsieur René Bourgoïn, Président de la HACA, Hussein Ould MEDDOU a participé aux différents panels durant la rencontre en mettant

en exergue l'approche de notre institution dans Régulation des contenus audiovisuels face aux GAFA. Ce colloque organisé

par la Haute Autorité de la Communication de L'Audiovisuel (HACA) Côte d'Ivoire a regroupé les présidents des institutions de régulation de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de



Mamondon SY

Point Focal RIARC à la HAPA MAURITANIE

CNC/CAMEROUN

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION DU CAMEROUN AU FRONT DE LA LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE

Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun vient de lancer une vaste campagne de lutte contre le discours de haine dans les médias. L'organe de régulation a décidé de mettre le pied sur l'accélérateur au regard de l'ampleur du phénomène et du caractère de plus en plus pernicieux de ses effets qui affectent gravement l'unité nationale du pays et le vivre-ensemble si chers au peuple camerounais.



Photo de famille des Présidents ayant pris part au colloque

A l'aune de délicates et névralgiques politiques au Cameroun, l'on observe une déferlance de propos haineux et tribalistes dans le paysage médiatique camerounais. Le pays est de plus en plus en proie à des crises sociales : des affrontements inter-ethniques, la montée de la violence avec les cas de féminicides enregistrés depuis le début de cette année, la violence en milieu scolaire, la psychose au sein de la corporation des journalistes avec l'assassinat du journaliste Martinez Zogo dans l'exercice de ses fonctions. Un tableau peu reluisant qui est la conséquence d'abord de l'utilisation dans les médias classiques comme numériques d'une rhétorique incendiaire, désobligeante, offensante, mais également des lignes éditoriales des médias qui deviennent

de plus en plus anxiogènes. Tout est fait pour montrer dans le traitement de l'information que tout est noir dans la gestion du pays. De plus, la constitution des plateaux de débat montre un certain visage, la présentation des unes des journaux télévisés et des articles de presse laisse entrevoir la haine, le repli identitaire, le tribalisme, l'anxiété et le parti pris.

Ce déferlement généralisé de la haine, qui est entrain d'envahir les médias, tend à remettre en question le vivre-ensemble, une valeur pourtant très chère au peuple camerounais. C'est pourquoi depuis des années, le Conseil National de la Communication (CNC) porte cette thématique et pour cette année, l'organe de régulation a décidé de mettre le

pied sur l'accélérateur à travers la mise en place d'une vaste campagne d'éradication de ce phénomène dans l'espace médiatique camerounais dont le clou est l'organisation le 26 juin prochain d'un séminaire national sur le discours de haine placé sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais. Les Hommes politiques, les acteurs de la société civile et l'ensemble de la presse seront réunis pour susciter des solutions appropriées au discours de haine dans un contexte camerounais. A terme, il sera question de produire un code langagier. Mais le CNC a lancé les hostilités bien avant avec la diffusion d'un spot exhortant les professionnels des médias à barrer la route au discours de haine en vue de préserver l'unité nationale. D'une





Le Président du CNC/Cameroun, M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU

durée de 55 minutes, il est diffusé en boucle sur les antennes de l'office national de rediffusion camerounais ainsi que sur les antennes des médias privés qui ont adhéré au projet et ont offert gracieusement leurs espaces à sa diffusion. La campagne s'est poursuivie dans la ville de Douala où le CNC s'est déporté au sein des rédactions de certains organes de presse en vue de mener des échanges à caractère pédagogique avec les journalistes sur les mécanismes d'éradication du discours de haine dans leurs productions. Et entre temps, le CNC en tant qu'organe de consultation a émis un avis à l'endroit des pouvoirs publics. Un avis dans lequel il analyse les éléments de compréhension du discours de haine, dresse un état des

lieux de la situation au Cameroun et adresse des recommandations pour aider les pouvoirs publics à réduire le phénomène à sa plus simple expression.

La lutte contre le discours de haine est désormais une urgence au Cameroun. La digitalisation de la vie sociale, la fragilisation du lien social, l'exacerbation des tensions inter communautaires, les violences basées sur le genre et celles observées en milieu scolaire ainsi que le récent assassinat macabre du journaliste Martinez Zogo imposent de renouveler le regard sur le phénomène. Il faut noter que la multiplication des discours haineux s'est accompagnée d'un essor de la désinformation

facilement partageable grâce aux outils numériques. Au-delà des médias traditionnels, il est donc essentiel de comprendre et de surveiller les discours haineux dans les différentes communautés en ligne et sur les plateformes en ligne en vue d'apporter de nouvelles solutions. Même si ces efforts sont souvent freinés par l'ampleur du phénomène, les limites juridiques et technologiques des pouvoirs dotés au régulateur de la communication sociale au Cameroun.

CNC/CAMEROUN

LES MEMBRES DU CNC EN CONCLAVE

SENATORIALES 2023 AU CAMEROUN : LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION AU CŒUR DU PROCESSUS ELECTORAL

« A l'occasion des élections des sénateurs qui se sont déroulées en mars 2023 au Cameroun, le Conseil National de la Communication (CNC) a une fois de plus déployé son système de monitoring sur toute l'étendue du territoire pour remplir sa mission de veille de campagne électorale ».



Séance plénière au CNC du Cameroun

Après 2013 et 2018, le Cameroun a accueilli le dimanche 12 mars 2023, la 3ème édition des élections des sénateurs au Cameroun. Conformément à l'article 87(1) du Code électoral qui dispose que « la campagne électorale est ouverte à partir du quinzième jour précédant le scrutin et prend fin la veille du scrutin à minuit », la campagne électorale s'est effectivement ouverte le 25 février et s'est achevée le 11 mars 2023 à minuit. Et il n'est point besoin de rappeler le rôle central que jouent les médias dans un processus électoral.

Ainsi, selon les dispositions de l'article 11 alinéa 1 et 2 du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du Conseil

National de la Communication, « le Conseil siège de manière permanente pendant la période de campagne électorale afin de veiller au principe de l'accès égal ou équitable des partis politiques, des candidats ou de leurs représentants aux médias publics », et que le Conseil « s'assure du respect par les médias des principes de transparence, de pluralisme et d'équilibre », le Conseil National de la Communication a réalisé le monitoring des médias durant la période de la campagne électorale. Cette activité a été axée autour d'un échantillon médiatique basé sur 24 organes retenus pour leur régularité, leur portée, leur audience et la diversité de leurs contenus. Par ailleurs, au début de chaque campagne électorale, selon les dispositions de l'article 9 du décret

n° 92/030 du 13 février 1992 portant accès des partis politiques aux médias audiovisuels de service public, le Ministre de la Communication commet un texte qui organise la gestion du temps d'antenne de chaque candidat en lice à l'office national de radiodiffusion et de télévision sur l'étendue du territoire national. C'est donc sur la base de ce document que le CNC opère un comptage du temps d'antenne alloué aux candidats à travers les émissions de campagne électorale mises en place à la CRTV en radio et en télévision. Il s'est agi comme il est de tradition pour le CNC, en veillant au respect de l'arrêté du Ministre de la Communication, d'identifier les dépassements de temps d'antenne par les représentants des partis politiques en compétition.



Le premier constat à faire au terme de ce travail de monitoring est que la campagne électorale a connu un démarrage timide dans les médias du fait de la spécificité de cette élection indirecte. Les stratégies des différents états-majors n'ont pas mis en priorité les passages dans les médias mais plutôt une campagne de proximité plus ciblée et en direction des électeurs. L'analyse qualitative du monitoring des médias de la campagne des sénatoriales du 12 mars 2023 s'est fondée sur quatre directives édictées par le CNC et présentées au public au cours du point de presse d'ouverture de campagne du Président du CNC le 24 février 2023. Il s'agit de l'équité, de la transparence, de l'équilibre et du pluralisme, indispensables pour l'élaboration des contenus médiatiques en période électorale. Par ailleurs, cette analyse a pu prendre en compte la réalité des médias dans les régions. Les huit (08) membres du CNC déployés dans les 10 régions du Cameroun ont pu observer que les radios communautaires dans leur ensemble sont restées à l'écart de la propagande électorale. Elles ont plutôt mené des activités d'accompagnement des électeurs en respect de leur cahier de charges. Comme illustration, la radio communautaire « ASSIMBA EKOTTO » d'Akonolinga dans la Région du Centre du Cameroun, a produit un spot radio diffusé en français et en langue locale. Ledit spot invite la population au calme et à la recherche de la paix et du vivre ensemble durant ce processus électoral.

S'agissant de la campagne dans les réseaux sociaux, l'actualité nationale

dominée par l'enquête sur la mort violente du journaliste Martinez Zogo doublée de la spécificité des sénatoriales, ont éloigné la campagne électorale des réseaux sociaux. Toutefois, quelques sites web ont pu faire de temps en temps des publications sur les élections. En se focalisant sur le conflit créé par la mauvaise gestion de l'argent de la campagne électorale par certaines élites.

Au-delà de l'équité dans la répartition du temps d'antenne, le monitoring du CNC a pris en compte les principes exigibles et exigés de transparence, d'équilibre et de pluralisme.

En effet, la transparence, entendue comme l'obligation déontologique qu'ont les organes de presse et les journalistes de présenter distinctement ce qui relève de l'information par rapport à ce qui tient de la publicité ou de la propagande électorale, a été le principe le mieux appliqué dans les médias. Il faut observer que les statistiques produites au terme des actions de monitoring du CNC au cours de la campagne électorale pour les sénatoriales de 2023, révèlent un taux général de près de 90% de transparence dans les contenus médiatiques selon l'échantillon retenu.

S'agissant de l'équilibre, il est difficile d'affirmer que les organes médiatiques ont respecté le principe d'équilibre. Autant pour l'audiovisuel que dans la presse écrite, on a observé une grande dominance des comptes rendus des actions menées sur le terrain par le parti au pouvoir. Ce parti est celui qui a occupé

au cours de cette campagne électorale. En considérant la prise en compte d'une variété d'opinions sur des sujets donnés, il apparaît que les contenus audiovisuels sont nettement plus équilibrés que dans la presse écrite et en ligne.

Et enfin, sur le pluralisme qui a consisté à vérifier si à travers les contenus des différents médias, la diversité est prise en compte, s'agissant notamment de la langue et du genre, le CNC a constaté de manière générale que le français a été la langue la plus parlée au cours de la campagne électorale. L'anglais n'a été dominant que dans les comptes rendus qui émanaient des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Le second pan de la diversité qui concerne le genre a permis d'observer que la parole a été accordée aux hommes selon le taux global de 74% contre 26% pour les femmes.

Le monitoring des médias du CNC pendant la campagne électorale a aussi relevé comme dérives médiatiques, certaines atteintes à l'éthique et la déontologie professionnelle. Il s'est agi de façon générale, de quelques faits liés à la désinformation d'une part et de la propagation de discours de haine d'autre part.

CNC / BURUNDI

POUR UNE MEILLEUR REGULATION DES MEDIAS AU BURUNDI

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC) SE DOTE DE SON PLAN STRATEGIQUE TRIENNAL 2023-2025 PRÉFACE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION

La présentation du présent Plan Stratégique du Conseil National de la Communication au titre du triennum 2023-2025 (<https://bit.ly/3lrRYUo>) est d'abord un exercice qui satisfait à l'obligation faite par la Loi Organique du Conseil National de la Communication, mais aussi par la feuille de route que se fixe le bureau exécutif afin de lui éviter de naviguer à vue.

Mais au-delà de son aspect formel et institutionnel, le présent document a une vocation d'information et de communication valorisant et expliquant les actions de formation, de soutien aux médias, de transfert d'expertise et de coopération, entreprise sur cette période par l'ensemble des membres du Conseil National de la Communication, des organisations des professionnels des médias en partenariat actif et soutien engagé des partenaires au Développement.

Dans le contexte politique actuel du Burundi, les médias occupent largement l'espace public de débat. Le pluralisme médiatique actuel est un facteur fondamental de la démocratie, de la liberté d'expression, de la citoyenneté et de la promotion du développement du pays.

Cet espace d'expression d'opinions plurielles fait face à des imperfections. La plupart d'entre elles ont été signalées dans le contexte et le diagnostic du présent Plan Stratégique. Il semble important de clarifier trois raisons majeures pour lesquelles nous estimons qu'un appui structuré à la production d'informations nécessaires dans un délai aussi court que ce Plan Stratégique (trois ans).

Il s'agit de :

La faiblesse des moyens techniques, financiers et humains de l'ensemble des médias;



Le faible degré de connaissance/compréhension des journalistes pour traiter des sujets pointus et sensibles ;

Le besoin du public burundais d'être informé de manière la plus objective qui soit par rapport à l'actualité au quotidien.

Une autre finalité de cet exercice consiste dans la constitution d'un mécanisme de gestion efficace des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui évoluent de façon exponentielle et créent des dynamiques sans précédent dans notre vie quotidienne, portées par les usages qu'en font les citoyens. Ceci engendre une communication multiforme, instantanée et qui se rapporte un peu partout avec la force d'internet et des plateformes numériques.

Les changements induits au niveau de la production et la diffusion de l'information à travers les réseaux sociaux ont provoqué de grands changements qui influencent des campagnes électorales, voire déconstruisent littéralement des processus démocratiques mis en place parfois au prix de grands sacrifices. C'est ainsi que l'exécution de ce Plan Stratégique

sera possible grâce à la mobilisation des moyens humains et matériels de plusieurs intervenants et surtout le soutien déterminé des responsables des médias qui sont nos partenaires privilégiés. L'élaboration de ce document est basée sur une démarche aussi effectuée que possible. L'objectif a été de poser un diagnostic quasi exhaustif, d'une part, puis de proposer les leviers stratégiques susceptibles de permettre au Conseil National de la Communication de bien orienter ses missions et répondre aux attentes des médias d'autre part.

Le présent Plan Stratégique qui retrace avec précision toutes les actions à mener durant la période 2023-2025, est le fruit d'une agrégation d'efforts, de disponibilité, d'implication et d'énergies déployées par nos différents partenaires, au service du Conseil National de la Communication et de ses membres.

C'est pourquoi nous adressons nos vifs remerciements tout naturellement à tous ceux qui, responsables, cadres, experts et personnels techniques, ont pensé, de près ou de loin, la réalisation de ce plan ainsi modestement engrangé. Notre gratitude s'adresse tout particulièrement au Bureau de la Coopération Suisse qui a mis à notre disposition les moyens pour l'élaboration de ce Plan.

Ce fut un privilège et un plaisir de compter sur la disponibilité, l'engagement, l'intelligence et la compétence d'experts efficaces, des partenaires de tous horizons si généreusement mobilisés, pour donner un sens concret à ce Plan Stratégique.

Vive une presse libre et professionnelle !
Vive le BURUNDI !



Ambassadeur Vestine NAHIMANA
Présidente du Conseil National de la Communication
BURUNDI

Ambassadeur Vestine NAHIMANA
Présidente du Conseil National de la
Communication du BURUNDI

CNC / BURUNDI

SESSION DE REFLEXION DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS :

QUELLE CONDUITE ADOPTER ?

Du mardi 30 au mercredi 31 mai 2023, la Présidente du Conseil National de la Communication a pris part à une session de réflexion des professionnels des médias. Cette session était organisée par l'ONG Search For Common Ground au Burundi, à travers son projet Tuyage sous le thème « Médias libres au service des communautés pour le développement inclusif ».



Amb. Vestine Nahimana : « Dans ce PST 2023-2025, le CNC a réservé une place de choix au traitement des informations sur l'économie ».

Dans son discours, l'Ambassadeur Vestine Nahimana, Présidente du CNC, a d'abord remercié Search For Common Ground pour avoir organisé cette activité qui permet aux médias de faire un regard rétrospectif.

Elle a fait savoir que malgré l'augmentation des médias au Burundi, les informations bien traitées et fouillées sur l'économie ne suivent pas le rythme pour amener leurs auditeurs à les suivre en permanence. Elle a déploré que le gros des informations soit traité sur la ville de Bujumbura.

Les journalistes sont appelés à se spécialiser selon les domaines.

La Présidente du CNC a ajouté que le traitement des informations sur l'économie demande une très grande attention.

Cela parce que, lorsqu'une information économique est bien traitée, elle aide le citoyen à être rassuré que le chemin sur lequel il s'engage est sûr, étant donné que le Burundi regorge d'énormes potentialités pouvant favoriser le traitement de nombreuses informations sur l'économie et de leur demander à toujours se rappeler de la Vision du Pays selon laquelle il sera en 2040 un pays émergent et en 2060 un pays développé.

Elle a toutefois demandé que le

traitement de ces informations soit fait dans le strict respect de l'éthique et de la déontologie du métier de journalisme.

Elle a saisi cette occasion pour rappeler que dans son Plan stratégique triennal 2023-2025, le CNC a réservé une place de choix au traitement des informations sur l'accroissement de la production dans tous les domaines et surtout celles parlant de la redynamisation économique du pays.

Lors des échanges du premier jour, les responsables des médias ont émis beaucoup d'inquiétudes sur les défis auxquels ils font face dans le traitement des informations économiques et surtout lorsqu'ils





Photo de famille des participants à la session pour la première journée

organisent des synergies de médias. A ces inquiétudes soulevées, Ambassadeur Vestine Nahimana a dit que le constat majeur est que beaucoup de journalistes burundais accusent d'un manque d'esprit de discernement. Ils reçoivent des informations mais ne parviennent pas à y détecter le nécessaire.

Elle a alors appelé les journalistes à se spécialiser selon les domaines pour être à mesure de produire des informations de qualité et surtout de puiser dans les discours du Chef de l'Etat qui ne cesse de donner des orientations qui appellent tout au travail.

Concernant l'organisation des synergies des médias, la Présidente du CNC s'indigne de la manière dont elles sont organisées ces derniers jours. Si les médias doivent au préalable informer l'organe de régulation

de cette activité, elle se demande pourquoi ils le font à la dernière minute ou la lettre d'information parvient au CNC pendant la synergie même. Elle leur a exhorté de se ressaisir et agir conformément à la loi sinon elle les attend au tournant. Elle a invité les partenaires aux Médias de bien vouloir collaborer avec le CNC pour conjuguer les efforts dans l'organisations des ateliers à l'endroit des médias et des journalistes car, dit-elle, c'est le CNC qui connaît les défis auxquels ils font face.

Photo de famille des participants à la session pour la première journée

Une collaboration entre les médias plus que nécessaire.

Au cours de la deuxième journée, les participants ont échangé sur les stratégies de mobilisation de

fonds pour la durabilité des actions médiatiques : opportunités et défis. Beaucoup ont soulevé le traitement inéquitable réservé aux radios communautaires par les partenaires lors des émissions en synergie mais surtout, ils ont déploré le monopole publicitaire de certains médias publics.

La Présidente du CNC y a réagi en suggérant aux médias classiques de collaborer avec les médias communautaires pour leur donner le relai à l'intérieur du pays et vice-versa.

A ces partenaires pointés du doigt par les médias, elle trouve qu'il n'y a pas raison de traiter inégalement ceux qui ont presté pour une même activité.

Jean Bosco NKUNZIMANA
Cellule Presse et Communication

CNPA/ ÎLES COMORES
CNPA COMORES

UNE NOUVELLE EQUIPE AUX COMMANDES

Le CNPA (Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel des Comores) vient de se doter d'une nouvelle équipe dirigeante, marquant ainsi un tournant décisif dans le paysage médiatique du pays. Sous la direction du Dr Aboubakari Boina, cette équipe, visiblement très déterminée, est prête à relever les défis et à apporter des changements positifs dans le paysage médiatique comorien.



Photo de famille de la nouvelle équipe du CNPA Comores

L'équipe sortante, dirigée par M. Boudouri Mohamed, vient donc de transmettre le flambeau aux nouveaux dirigeants dans une atmosphère empreinte d'amitié et de solidarité.

Lors de la passation technique des pouvoirs, M. Boudouri a félicité les onze nouveaux membres et les a rassurés de sa disponibilité à les soutenir. « Désormais, a-t-il souligné, le CNPA bénéficie d'un environnement médiatique permettant le dialogue et la concertation avec les acteurs grâce aux structures mises en place ces dernières années : il s'agit du Groupement des éditeurs, du Centre de Formation des Journalistes, de l'Observatoire de

médias et du Syndicat des Journalistes. Ces structures constituent des espaces propices aux échanges d'idées et à la collaboration. »

Avec les acquis et une équipe motivée, le CNPA est bien positionné pour favoriser un paysage médiatique ouvert. Les nouvelles conditions de travail, l'équipement technique et le Code de l'Information amélioré sont autant de ressources qui renforceront leur capacité à exercer leurs fonctions avec efficacité et professionnalisme.

Kamal Ali Yahoudha (KAY)

HACA/CÔTE D'IVOIRE

ORDRE DU MÉRITE DE LA COMMUNICATION

MME LATIFA AKHARBACH PRÉSIDENTE DE LA HACA DU MAROC ET ME RENÉ BOURGOIN, PRÉSIDENT DE LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE ÉLEVÉS AU GRADE DE COMMANDEUR

Le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, Me René BOURGOIN et Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc ont eu l'insigne honneur d'être décorés personnellement par le Ministre de la Communication et de l'Économie Numérique de Côte d'Ivoire, Porte-parole du Gouvernement, Amadou COULIBALY, ce au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, dans l'Ordre du Mérite de la Communication au grade de Commandeur, le lundi 13 mars 2023.

Ces distinctions traduisent la reconnaissance de l'État de Côte d'Ivoire aux personnes qui ont participé de façon significative au rayonnement du secteur de la communication audiovisuelle.

Cette cérémonie a été l'occasion pour le Ministre Amadou COULIBALY d'exhorter les deux récipiendaires à rester dignes de l'honneur à eux accordé par l'État de Côte d'Ivoire, confirmé par les excellentes relations d'amitié qui ont toujours existé entre la République de Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc.

Pour sa part, Madame Latifa AKHARBACH s'est dite honorée et heureuse de recevoir au nom de la République de Côte d'Ivoire cette prestigieuse décoration au grade



De Gauche à droite, Mme Latifa AKHARBACH, au centre, le Ministre Amadou Coulibaly et à Droite, Me René BOURGOIN.

de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire.

Une distinction qu'elle reçoit à la fois avec humilité et une grande fierté. Car, selon elle, c'est un immense privilège de contribuer à la consolidation des relations placées sous le signe de l'amitié, de la confiance et de l'intérêt mutuel. Ces relations ivoiro-marocaines fondées sur la convergence de valeurs, la fraternité agissante et l'estime réciproque, se renforcent en permanence grâce à l'impulsion déterminée et visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de Son Excellence Monsieur le Président Alassane OUATTARA.

Quant à Me René BOURGOIN, il s'est félicité de cette reconnaissance et a exprimé sa sincère et profonde gratitude au Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, pour cette haute distinction qui constitue pour eux, récipiendaires, certes un motif

légitime de fierté mais également d'encouragement à redoubler d'ardeur dans l'accomplissement efficient de leur exaltante mission de régulation de la Communication audiovisuelle.

Pour rappel, la distinction dans l'Ordre du Mérite de la Communication instituée par décret n°2015-347 du 13 mai 2015, vise à distinguer les acteurs du Secteur de la Communication et des Médias qui se sont distingués par leur travail ou par leur contribution active au développement et à la promotion de la communication et des médias en Côte d'Ivoire. Également, toutes personnes qui, de par leurs œuvres ou actes, ont contribué de façon significative au rayonnement de l'écosystème de la Communication et des Médias.

Mme OULEON Tanguy
Epse KANGHA

Point focal des Réseaux de
Coopération à la HACA de Côte d'Ivoire

HAAC – BENIN

LES MINISTRES DU TOURISME, DE LA JUSTICE ET L'ASSOCIATION DES TÉLÉVISIONS PRIVÉES DU BÉNIN, AU CABINET DU PRÉSIDENT MORETTI

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, M. Rémi Prosper MORETTI, a accordé une série d'audience au Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, M. Jean Michel ABIMBOLA, au Ministre de la Justice et de la Législation, Me Yvon DETCHENOU et à une délégation de l'Association des télévisions privées du Bénin, conduite par le Vice-Président, M. Ramanou KOUFERIDJI



Le Ministre du Tourisme, M. Jean Michel ABIMBOLA et le Président de la HAAC.

Sur invitation du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, M. Rémi Prosper MORETTI, le Ministre du

Tourisme, de la Culture et des Arts, M. Jean Michel ABIMBOLA, a échangé avec les conseillers et cadres de la HAAC le mercredi 12 avril 2023 au siège de l'institution. Au

menu des échanges la valorisation de la culture, du tourisme et des arts à travers les médias et les moyens de promouvoir les productions audiovisuelles locales, avec l'avènement de la TNT au Bénin.

« Il a été question d'évaluer les voies et moyens pour promouvoir la culture béninoise à travers les médias en général avec la valorisation du patrimoine matériel et immatériel béninois et l'amélioration de la qualité des productions. Il s'agira aussi d'identifier les chaînes de médias à proposer dans les bouquets qu'offrent les complexes hôteliers, ceci en conformité avec les textes de la République », a laissé entendre le Ministre de la Culture.



Le Ministre de la Justice, Me Yvon DETCHENOU, et le Président de la HAAC.

Le Ministre Abimbola a annoncé qu'un groupe de travail composé de cadres de la HAAC et du Ministère de la Culture a été mis en place pour rédiger dans un bref délai un document qui va permettre de sensibiliser les professionnels des médias sur la nécessité de production de contenu valorisant la culture, le tourisme et les arts et le quota accordé à la diffusion de cette production.

Une semaine après



sa nomination au sein du Gouvernement, le Ministre de la Justice et de la législation, Me Yvon DETCHENOU, a été reçu en audience par le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, M. Rémi Prosper MORETTI, le 26 avril 2023, à son Cabinet.

Cette rencontre a été l'occasion d'une prise de contact, de civilités d'usage et d'échanges sur la réforme du Code de l'information, la promotion et la professionnalisation des entreprises de presse sans oublier l'encadrement des médias sociaux inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement pour la période 2021-2026.

Le Ministre de la Justice n'a fait aucune déclaration à la sortie de cette audience.

Une délégation du bureau de l'Association des télévisions privées du Bénin (ATPB), conduite par le Vice-Président, M.

Ramanou KOUFERIDJI est venue le mercredi 24 mai 2023 au siège de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication rendre une visite de courtoisie au Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, avec pour objectif de lui présenter officiellement l'Association et d'échanger sur les défis actuels de leur secteur.

En effet, l'Association des télévisions privées du Bénin a été créé par le collectif des promoteurs de télévisions privées du Bénin pour corriger la faiblesse de leur représentativité au niveau des organisations professionnelles des médias et répondre à la nécessité

de se doter d'un cadre de réflexion et de proposition en vue de faire face aux défis qui se posent à leur secteur d'activité. Elle se donne

de contribution économique », a fait savoir le Vice-président de l'Association, M. Ramanou KOUFERIDJI, à la sortie d'audience.



Les Conseillers de la HAAC en séance avec la délégation de l'ATPB.

pour objectif la défense des intérêts matériels et moraux des

Il faut noter que le Président de la HAAC a également reçu en audience le mardi 09 mai 2023, une délégation de l'organe législatif du Conseil National de la Transition de la Guinée conduite par le Président de la Commission Constitution et lois organiques, M. Mohamed ALI



Les Conseillers de la HAAC en séance avec la délégation de l'ATPB.

télévisions privées et se veut être un organe facilitateur du dialogue avec les pouvoirs publics pour une transformation qualitative du paysage télévisuel du Bénin.

« Cette séance a permis d'échanger sur les réalités des télévisions privées au Bénin, de voir les meilleures perspectives pour qu'on puisse apporter une contribution efficace pour le développement de la TNT lancée le 27 février dernier. Il est indispensable de voir dans quelle mesure les télévisions privées peuvent être la plateforme de la promotion de notre identité culturelle et un espace

THIAN.

« Nous avons commencé les échanges avec l'Assemblée nationale du Bénin, la Cour suprême, la Cour constitutionnelle et c'est au tour de la HAAC ce soir parce que nous sommes en transition et nous souhaitons que ce soit la dernière transition. C'est dans cet objectif que l'organe est sorti de la Guinée pour s'inspirer de l'expérience parlementaire et juridictionnelle du Bénin, afin que les textes juridiques à adopter soient compris et acceptés de la population », révèle M. Mohamed ALI THIAN.

HAAC – BENIN

DEUIL A LA HAAC DU BENIN

MADAME BILIKISSOU ALI MACHIFA A TIRÉ SA RÉVÉRENCE.

Deuxième rapporteur du bureau de la sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Feue Bilikissou ALI MACHIFA a été conduite à sa dernière demeure dans l'après-midi du vendredi 26 mai 2023. Avant son inhumation, elle a reçu les hommages de la Nation avec une décoration à titre posthume au siège de l'Institution.



Le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, rendant hommage à l'illustre disparue

Décédée le jeudi 18 mai 2023 à Paris des suites d'une maladie, c'est en présence des Présidents des institutions de la République ou de leurs représentants, de ses pairs Conseillers et du personnel de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), des familles, proches, parents et amis que l'ex- conseillère de l'instance de régulation des médias du Bénin a eu droit aux derniers hommages de la Nation le vendredi 26 mai 2023 quelques heures avant son inhumation.

L'ex-marraine de l'amicale des femmes de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a été élevée à titre posthume au rang de Commandeur de l'ordre national du Bénin. Pour Monsieur Falilou Adissa AKADIRI, Vice-Grand Chancelier, cette distinction reçue par la disparue

a été actée depuis trois années à travers le décret 2021-084 du 03 mars 2021. Cela témoigne de la grandeur des œuvres au service de



Feue Bilikissou ALI MACHIFA, décorée à titre posthume par le Vice-Grand Chancelier de l'ordre national, M. Falilou A. AKADIRI

la Nation de la regrettée Bilikissou ALI MACHIFA.

Dans son intervention, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel

et de la Communication (HAAC), Monsieur Rémi Prosper MORETTI, a laissé entendre que l'institution qu'il dirige vient d'enregistrer une grande perte avec la disparition de la Conseillère Bilikissou ALI MACHIFA qui était aussi deuxième Rapporteur et Présidente de la Commission des Relations Extérieures et de la Coopération. « Elle œuvre beaucoup dans la promotion de la gent féminine en organisant des journées de réflexion à l'endroit du personnel féminin de l'institution. Celle que nous venons de perdre est la doyenne d'âge des conseillers et a toujours fait preuve de piété, d'humilité, d'équité et de justice durant son parcours terrestre », a martelé le Président de la HAAC.

Le représentant de la famille a exprimé sa gratitude à toutes les personnes qui les ont soutenues

et accompagnées durant cette épreuve douloureuse.

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

HAAC – BENIN

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC ACCUSES DE RECEPTION DES OPERATIONS DE PAIEMENTS DES COTISATIONS STATUTAIRES DES INSTANCES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2023.

Les Instances membres, après la phase de transmission des avis de recouvrement par le Secrétaire Exécutif du réseau en début d'année 2023, honorent leurs engagements statutaires.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin en charge du Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE-RIARC) a, comme à son accoutumée, adressé aux Instances membres, des avis de recouvrement des cotisations statutaires pour le compte de l'année 2023, et des arriérés. Quelques mois après, les Instances membres réagissent positivement par l'envoi de transferts de devises.

Le compte du RIARC, ouvert dans les registres de la Société Général Bénin (SGB), enregistre des opérations de crédit. Les Instances membres effectuent les règlements par virement bancaire ou par versement en espèce. Le compte bancaire du RIARC a ainsi encaissé plusieurs approvisionnements de devises créditées dans ses registres. L'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc et le Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi ont versé par virement bancaire leurs cotisations au titre de l'année 2023 et sont à jour. De même, le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (CSLC) de la République du Congo a payé sa cotisation au titre 2023 par un versement en espèce à la faveur d'une rencontre au Maroc et est à jour.

Après l'arrivée des cotisations dans le compte bancaire du RIARC, l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert a transmis au SE-RIARC les pièces justificatives de paiement. Elles facilitent l'identification de la provenance des fonds, l'établissement des quittances et leur prise en charge dans la comptabilité du réseau.

A ce jour, quatre Instances ont libéré leur cotisation annuelle au titre de l'année 2023. Cette série de



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC

paiement porte l'effectif à cinq membres avec le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun à jour par anticipation jusqu'en 2026.

La Présidente en Exercice du RIARC et le Secrétaire Exécutif, après les encaissements, ont émis des quittances de versement et rédigé des accusés de réception et de remerciement envoyés aux instances. Ils lancent un appel aux autres instances membres à vite se manifester afin que l'année 2023 enregistre le meilleur taux de mobilisation après la dixième (10ème) Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF).

Le Secrétaire Exécutif garde espoir que dans les prochains mois, la dynamique de mobilisation connaîtra une grande évolution. Beaucoup d'opérations de crédit seront effectuées sur le compte bancaire du réseau. La moisson sera alors beaucoup plus importante qu'en début de l'année 2023.

28 | VIE DES INSTANCES

HAAC – BENIN

VISITE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE D'EXPERIENCES D'UNE DELEGATION DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION (HAC) DU MALI A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN

Une délégation de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali a séjourné à Cotonou, du mardi 11 au mercredi 12 avril 2023. L'objectif de cette importante visite de travail et d'échange d'expériences est de s'enquérir de l'expérience du Bénin à l'effet d'améliorer leur pratique dans plusieurs domaines prioritaires de la régulation des médias.



Un tête à tête entre la délégation de la HAC du Mali et le Président de la HAAC du Bénin.

Conduite par le Chef de délégation, Monsieur Seydou SISSOUMA, la délégation est composée de deux (02) autres membres de la HAC, à savoir Kalifa Naman TRAORE et Mohamed dit Sadio Mady KANOUTE, respectivement Président de la Commission Scientifique et Techniques et Rapporteur Général de l'Institution. Cette délégation a eu une séance de travail, le 11 avril 2023, avec le Secrétaire Général de la HAAC, assisté de son Adjointe, du Directeur des Affaires Juridiques, de la Déontologie et du Contentieux, de la Directrice des Médias et de la Directrice de la Formation et de la Documentation. Une autre séance a également eu lieu, le 12 avril 2023, avec le Président et les Conseillers à la HAAC du Bénin.

Au cours de ces différentes séances de travail, la HAAC du Bénin et les membres de la délégation malienne ont échangé sur les points suivants:

- la régulation de la presse écrite;
- la délivrance de la carte de presse ;
- la gestion de l'aide à la presse ;
- la gamme de sanctions contre la presse écrite ;
- la gestion de la couverture médiatique des élections par la presse privée ;
- l'implication de la HAAC dans l'organisation des débats en période électorale ;
- la réglementation sur les redevances ;
- les redevances par typologie ;
- les Moyens de recouvrement des redevances ;
- l'expérience sur l'autorégulation ;
- la politique d'extension de la HAAC

pour une couverture nationale.

A la fin des travaux, le Chef de la délégation de la HAC du Mali a exprimé, devant la presse béninoise, sa profonde gratitude au Président Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, pour toutes les dispositions qu'il a prises et toutes les instructions qu'il a pu donner pour rendre leur séjour agréable et fructueux. Il a également souligné l'intérêt pour tous les régulateurs africains de profiter de la notoriété, de la réputation, de l'expérience, de



Séance de travail avec la délégation de la HAC du Mali et le Président de la HAAC et les Conseillers.

l'expertise et des acquis solides de la HAAC du Bénin surtout au sein des cadres de coopération agissante et enrichissante comme le RIARC et la plateforme des régulateurs de l'espace de l'UEMOA et de la Guinée. Pour finir, il s'est réjoui de partir du Bénin avec une belle moisson de textes et d'idées qui seront très utiles pour l'orientation vers de nouveaux horizons de la régulation des médias au Mali.

Monique AGONGLO

HAAC – BENIN

LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

De la mi-mars 2023 à la mi-juin 2023, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) n'a pas manqué de jouer son rôle d'interface entre les Instances membres. Et dans la mise en œuvre du plan d'actions 2023-2024, il a reçu et transmis des correspondances des membres du réseau.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC

L'une des activités du plan d'actions 2023-2024 du RIARC a été exécutée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc qui a organisé les 27 et 28 avril 2023 à Fès au Maroc, une conférence internationale sur le thème "Les enjeux de la régulation des médias dans le nouvel environnement numérique : dialogue entre le RIARC et les plateformes numériques globales". Une vingtaine d'instances membres du RIARC y ont participé.

Par ailleurs le Secrétariat Exécutif du RIARC a reçu la notification de la nomination de deux nouveaux Présidents. Docteur Aboubakari Boina, Maître de Conférences et Consultant Indépendant et Monsieur SALIFOU Labo Bouché respectivement Président du Conseil National de la Presse Audiovisuel (CNPA) de l'Union des Comores et du Conseil Supérieur de la Communication

(CSC) du Niger. Le Secrétaire Exécutif, a fait adresser des lettres de félicitations de même que certaines instances aux Présidents entrants et sortants de ces deux instances.

Suite à l'appel adressé aux instances membres du RIARC par le secrétariat exécutif sur l'actualisation du répertoire des points focaux, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali a désigné son point focal en la personne de Monsieur Aboubacar Bany ZAN.

Plusieurs instances de régulation ont envoyé des lettres de condoléances au Secrétaire Exécutif du RIARC après la disparition de feu Madame Bilikissou ALI MACHIFA, Conseillère à la HAAC le 18 mai 2023. Aussi, le Haut Conseil de la Communication (HCC) de la Centrafrique a informé le secrétariat exécutif du RIARC du décès de l'un de ses Conseillers, Monsieur DJANMANY Mary Hubert.

Edwige ASSOGBA

HAC/GABON

SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA HAC DU GABON ET LA HACA DU ROYAUME DU MAROC

Une convention-Cadre de partenariat a été signée ce matin entre la Haute Autorité de la Communication (HAC), organe de régulation des médias au Gabon, et sa consœur du Royaume du Maroc, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).



M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président de la HAC Gabon et Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc, échangeant les documents relatifs à la convention cadre de partenariat.

La cérémonie solennelle y relative s'est tenue à Libreville, le 16 mai 2023 au siège de la HAC, en présence de l'ensemble des Conseillers Membres de la Haute Autorité de la Communication, de la délégation marocaine conduite par Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA, Monsieur Mostapha MANZI, Chef de Mission adjoint de l'ambassade du Royaume du Maroc au Gabon, Monsieur Benaïssa ASLOUN, Directeur Général, Monsieur Jaafar KANSSOUSSI, Membre du Conseil, Monsieur Talal SALAH DINE, Manager Afrique, et du représentant du Ministère des Affaires Etrangères du Gabon, Monsieur Omer NDIRIMINA, Ambassadeur, Directeur Général des Affaires Juridiques Internationales. Il convient de noter que cette Convention-Cadre vise à renforcer le partenariat entre les deux organes de régulation de la communication, partenariat basé sur une dynamique d'échange bilatéraux et des concertations multilatérales

continues en vue de relever, grâce à leurs expertises complémentaires, les défis stratégiques que sous-tend la régulation d'un secteur médiatique africain en évolution rapide et profonde.

Ainsi, la collaboration actée par le paraphe ce jour de cette Convention-Cadre s'articule-t-elle autour de plusieurs axes, parmi lesquels : le partage par les deux instances de régulation de leur expertise



Photo de famille de la délégation marocaine et des membres de la HAC Gabon.

technique respective en matière de régulation audiovisuelle ; la prospection et la réflexion communes autour des réponses à apporter aux défis de l'évolution notamment numérique ; la concertation autour des implications respectives des deux instances au sein des réseaux de coopération auxquels elles prennent part ensemble, notamment le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), dont Madame Latifa AKHARBACH est par ailleurs la Présidente en exercice, et le Réseau Francophone des Régulateurs des

Médias (REFRAM) ; le partage des expertises techniques en matière de suivi du pluralisme et d'outils de monitoring des programmes ainsi que l'appui mutuel, notamment dans le renforcement des capacités des personnels des deux instances ; la promotion des relations de bon voisinage, de fraternité, d'amitié et de coopération entre les deux institutions de régulation et la mise en œuvre des outils de régulation relevant de leurs compétence, conformément aux Codes de la Communication et des textes en vigueur dans les deux pays, etc.

A noter que la cérémonie a été marquée par deux allocutions circonstancielles. La première, celle de G. NGOYO MOUSSAVOU, Président de la HAC, qui a dit être, au nom de l'ensemble du Collège de l'Institution, que celle-ci est « heureuse de contribuer à l'approfondissement du partenariat stratégique entre le Gabon et le Maroc » et d'être « une actrice privilégiée de l'amitié et de la confiance qui caractérisent la relation gabono-marocaine ».

La seconde, celle de Madame Latifa AKHARBACH qui a tenu à saluer « le retour actif de la HAC du Gabon au sein du RIARC et du REFRAM », il y a un an déjà, au sein de ces deux regroupements internationaux des régulateurs des médias et de la communication, après une absence relativement longue.

Pauline MAVONGO

HAC/GUINEE

VISITE DE PRISE DE CONTACT

LE NOUVEAU CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS REPUBLICAINES PROMET DE TRAVAILLER EN SYNERGIE AVEC LA HAC

Le nouveau conseiller du président de la transition, chargé des relations avec les institutions républicaines promet de travailler en synergie avec la hac.



Tête à tête entre le Président de la HAC, M. Yacine DIALLO, (à droite) et M. Antoine Akoi SOVOGUI, Conseiller du Président de la Transition de Guinée chargé des relations avec les Institutions de la République

Nommé le 14 janvier 2023 par décret du président de la transition, le Colonel Mamadi Doumbouya, le nouveau conseiller du Président de la Transition, chargé des Relations avec les Institutions Républicaines a choisi la Haute Autorité de la Communication (HAC) pour effectuer sa toute première visite de prise de contact ce mercredi, 29 mars 2023. Dans son mot introductif, le Président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo s'est félicité de la nomination de ce cadre qu'il qualifie de chevronné, avant d'exprimer au nom de l'ensemble des Commissaires sa satisfaction d'avoir désormais un interlocuteur qui, selon lui, pourrait « porter nos doléances auprès du Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Mamadi Doumbouya. »

L'occasion également pour le président de la HAC de rappeler l'historique du Conseil National de la Communication (CNC), devenu HAC en 2015, tout en soulignant l'importante mission de l'Institution

de régulation, qui est de veiller à ce que les activités des journalistes soient menées à l'intérieur des balises fixées par la loi et de la déontologie professionnelle.

De son côté, le Conseiller du Président de la Transition, chargé des Relations avec les Institutions Républicaines

du pays, M. Antoine Akoi Sovogui, a d'abord tenu à rappeler sa mission qui consiste d'après lui, à transmettre les points de vue de Son Excellence le Président du CNRD aux membres de la HAC, « et en retour, lui transmettre également les vôtres. » En mettant en exergue la Loi Organique portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la HAC, l'orateur assure qu'à cet égard, le Président du CNRD compte sur le patriotisme de tous les membres de la HAC dans la transformation de notre Etat.

C'est pourquoi renchérit-il, « il me charge de vous signifier qu'avec l'apport de chacun et de tous, la Guinée peut surmonter ses difficultés » Avant de dégager sa vision qui consistera à travailler en synergie avec l'Institution de régulation, une communication efficace selon M. Antoine Akoi Sovogui, « entre la Présidence de la Transition et votre Institution soutiendrait l'édifice que la refondation est en train de bâtir. » En réponse, le président de la HAC, visiblement satisfait a indiqué que

son interlocuteur est un homme du sérail, étant donné qu'il fait assez de tribunes dans les médias, avant d'égrener les problèmes auxquels son Institution fait face. Fondamentalement, Boubacar Yacine Diallo parle de deux difficultés majeures : les préoccupations liées au service de monitoring, et celles qui ont trait aux moyens de déplacement,



Vue partielle des participants lors de la séance de travail (en face à l'extrême gauche, le Président de la HAC Guinée).

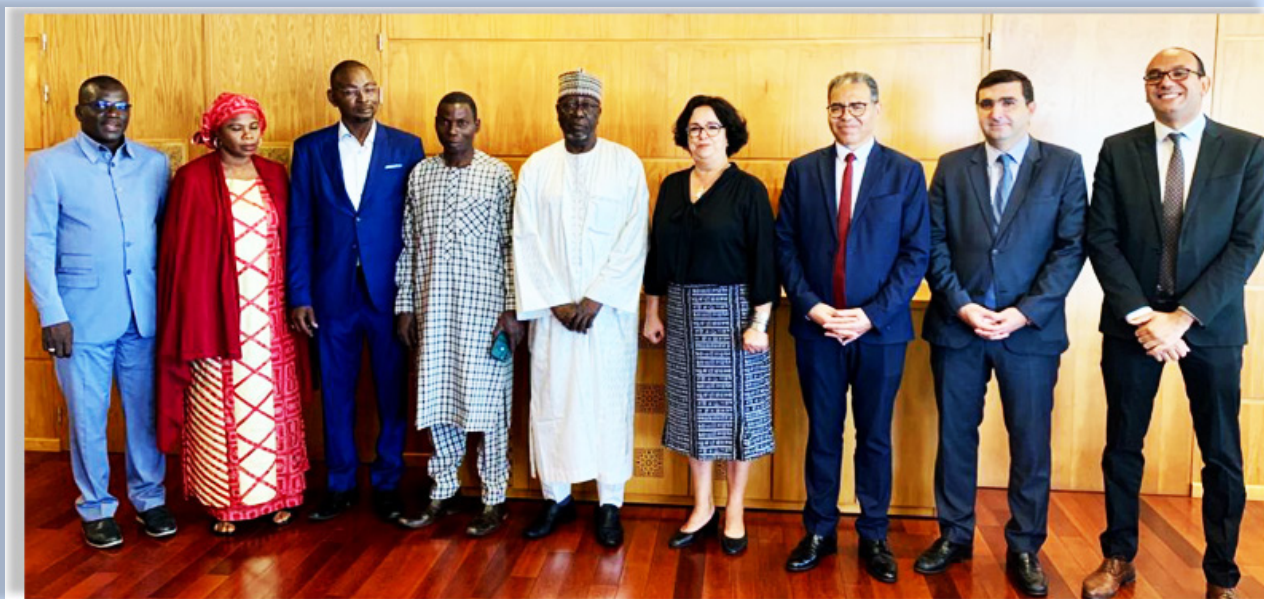
surtout quand il est question de se déplacer pour faire le monitoring de proximité ou d'aller échanger avec les points focaux de la HAC, basés à l'intérieur du pays.

Des préoccupations que M. le Conseiller, chargé des Relations avec les Institutions Républicaines souhaite voir consigner dans un document qu'il promet vivement de défendre chez le Président de la Transition, Colonel Mamadi Doumbouya.

Au cours toujours de la séance, d'autres sujets non moins importants ont également fait l'objet d'échanges intéressants et fructueux. Le clou de la cérémonie a été marqué par une visite guidée des installations du centre de monitoring.

L'ADAPTATION DU MANDAT ET DE L'EXPERTISE DU RÉGULATEUR À LA NOUVELLE RÉALITÉ DES MÉDIAS AU CENTRE D'ÉCHANGES A RABAT ENTRE LA HACA DU MAROC ET LE CSC DU NIGER

Les modalités d'adaptation des ressources et des compétences du régulateur des médias au nouveau fonctionnement et aux nouvelles réalités et pratiques des écosystèmes des médias et de la communication ont été au cœur des séances de travail tenues du 12 au 14 juin 2023 à Rabat entre les responsables de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et une délégation de haut niveau du Conseil Supérieur de la Communication du Niger (CSC).



La photo de famille

La délégation nigérienne conduite par le Président du CSC, M. Salifou Labo Bouché, a abordé avec Mme Latifa Akharch, Présidente de la HACA, M. Benaïssa Asloun, Directeur Général et plusieurs directeurs et responsables de la HACA, de nombreuses questions prioritaires dans l'agenda des deux institutions : l'évolution des cadres juridiques régissant la régulation, l'adaptation des services publics de l'audiovisuel aux changements des modes et habitudes de consommation des médias, l'état de la concertation multilatérale sur la question de la régulation des plateformes numériques globales, les besoins de renforcement des compétences des ressources humaines des régulateurs, etc.

Les responsables des deux instances africaines se sont également concertés, à la faveur de cette visite de travail, à propos des grandes problématiques à l'ordre du jour des réseaux internationaux de régulateurs au sein desquels elles sont membres actives tels que le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), présidé actuellement par la HACA, le réseau francophone REFRAM ou

encore le Forum des Régulateurs Audiovisuels des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (IBRAF).

Cette visite de la délégation nigérienne a permis également de sonder de nouvelles voies de diversification de la coopération et des relations de partenariat unissant la HACA et le CSC.

Il est à rappeler que le CSC du Niger dispose, depuis 2016, de la plateforme logicielle de monitoring des contenus audiovisuels (Haca Média Solutions - HMS) développée par la HACA. Cette plateforme est installée au siège du CSC à Niamey mais également en régions à Tillabéry, Diffa et Agadez.

HCC/CENTRAFRIQUE

NECROLOGIE

DECÈS DE MONSIEUR DJAMANY MARY HUBERT, MEMBRE DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE CENTRAFRIQUE

Le lundi 22 mai 2023, un coup de tonnerre dans le paysage médiatique de la République Centrafricaine. Hubert Mary DJAMANY, Président de la commission en charge des organes audiovisuels publics et privés au sein du Haut Conseil de la Communication, admis à l'hôpital en moins de 10 jours pour des soins intensifs, a rendu l'âme. La cérémonie des obsèques de l'illustre disparu s'est déroulée en présence de sa famille biologique, des professionnels des médias, du corps constitué de l'Etat, de ses collègues et collaborateurs du HCC et du Président de la République, Chef de l'Etat. Nous partageons ici une partie du témoignage poignant et l'hommage remarquable du parcours de ce journaliste hors pair, rendu par l'un des pionniers du journalisme en Centrafrique, M. Félix YEPASSIS-ZEMBROU.



Monsieur DJAMANY Mary Hubert, membre du haut conseil de la communication de Centrafrique

« Notre histoire remonte à octobre 1969, date à laquelle je l'ai trouvé tout fringant à Radio Centrafrique ainsi que Jean-Max Anezot, Bernard Rekian et plusieurs autres professionnels des médias, aujourd'hui disparus. Nous étions une famille soudée. Ce fut une période exaltante mais extrêmement difficile ce, en raison de l'emprise exacerbée du président de la République, Jean-Bedel Bokassa sur les médias, particulièrement la radio qu'il considérait comme sa chasse gardée... Beaucoup d'entre nous en ont fait les frais y compris nos supérieurs hiérarchiques. C'est ainsi que Joseph Vermond Tchendo (ancien Ministre d'Etat et ancien Président du Haut Conseil de la Communication de Centrafrique) a passé douze mois à Ngaragba pour avoir modifié le bulletin de

santé du chef de l'Etat délivré par son médecin traitant, Dr Georges Pinerd, accordant à celui-ci, huit jours de repos, consécutifs à ses lourdes charges de l'Etat. Dans son journal du petit matin, il s'est trompé en disant trois jours. A sa libération Tchendo a été conduit au palais où il a fait allégeance à Bokassa avant de regagner son domicile. Massamba-Ngolio lui, a utilisé deux malheureux mots « Soirée dansante », pour décrire une réception au palais animée par l'orchestre Tropical Fiesta. Selon Bokassa, il s'agissait d'une soirée tout court. Résultat, onze mois de prison. Eugène Sambia, radié de la Fonction publique pour un lapsus. Il a dit à l'antenne, Jean François en parlant de Jean Français, ambassadeur, Haut représentant de France en République centrafricaine. Sébastien Ngouka-Langadi, cinq

ans de prison ferme, à Ngaragba. Il a diffusé une chanson interdite de l'orchestre Centrafrican Jazz, intitulée « Confiance à Dacko » en hommage au président déchu, David Dacko. Emmanuel Piama, a passé un an derrière les barreaux parce que dans un papier lu à la télévision, il a écrit que la 1ère ministre, madame Elisabeth Domitien, en accueillant Bokassa après son retour d'une visite à l'étranger, lui avait donné une « bise » au lieu d'une accolade. Quant à Hubert Mary Djamany, il a connu deux arrestations. D'abord, il a passé dix mois au Commissariat central sans en connaître les raisons exactes. Ensuite, le 02 avril 1974, il est envoyé à Ngaragba notamment à la fameuse Porte rouge ; un enfer, disent ceux qui y ont séjourné parmi lesquels, Tita Samba Sole l'actuel Président de l'Union des Journalistes de Centrafrique (UJCA). Son tort est d'avoir annoncé la mort du président français Georges Pompidou ce, avant... Bokassa. Un crime de lèse-majesté qui lui a valu plusieurs mois d'emprisonnement dans des conditions éprouvantes au point que ses parents le croyant mort, durent célébrer une messe de requiem à sa mémoire. Il faut dire qu'Hubert Mary Djamany a eu beaucoup de chance ou comme on dirait dans les pays orientaux, la baraka.



Un jour, un serpent est entré dans sa cellule. Tétanisé par la peur, il n'eut pas le temps de réaliser que le reptile a glissé lentement sur son corps endolori avant de disparaître dans la pénombre. À sa sortie de prison, il eut la joie de couvrir pour le Magazine Bangui-Match, en compagnie du directeur de publication, Henri Koba, le combat de boxe du siècle entre Muhammad Ali et George Foreman, le 30 octobre 1974 à Kinshasa, capitale de l'ex-Zaïre.

Hubert Mary Djamany faisait partie avec Jean Max Anezot, Cherubin Raphaël Magba Totama et Raphaël Nambale de la première promotion des journalistes formés à l'ESIJY (Ecole supérieure internationale du journalisme de Yaoundé) dont le directeur était le Français Hervé Bourge. Par ailleurs, fidèle à sa politique de développement, Bokassa voulait doter la RCA d'une télévision, longtemps avant le Cameroun et le Tchad. C'est pourquoi, en juin 1971, un contingent de sept pionniers partit pour le Centre de formation et de perfectionnement de Radio Nederland à Hilversum, aux Pays-Bas, tandis qu'une autre vague plus nombreuse s'envola le 11 octobre de la même année pour le studio École de la RTI à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Hubert Mary Djamany et moi avons passé des moments inoubliables, certes, avec des hauts et des bas. Nous possédions chacun une mobylette Peugeot, achetée grâce aux crédits octroyés aux agents de l'Etat par la BNCD (Banque nationale centrafricaine de développement). Notre amitié était si fusionnelle que j'étais devenu un membre de sa famille et vice versa. Nous formions un tandem remarquable de présentateurs du journal parlé à Radio Centrafrique.

Notons qu'à l'époque, la censure, engendrant elle-même l'autocensure, était une règle d'or à laquelle nul ne devrait déroger sous peine de se retrouver en prison. À tel point que toutes les nouvelles relatives aux émeutes, manifestations, grèves, coups d'Etat etc, étaient systématiquement rejetées. Cependant le 23 mars 1970, les téléscripteurs de la Rédaction laissent tomber une série de dépêches laconiques : « Tentative de coup d'Etat en République (populaire) du Congo... Le lieutenant Pierre Kinganga, à la tête d'un commando anti-marxiste, occupe la maison de la radio... Après de violents combats, les troupes loyalistes ont repris le contrôle... Le commandant Marien Ngouabi a la situation en mains... ». Évidemment pour nous, il était hors de question de diffuser une information aussi brûlante dans le journal quand bien même ailleurs, les radios en faisaient la une. Mais au moment d'aller à l'antenne, le téléphone sonna. « Diffusez toutes les informations sur les événements au Congo » tonna la voix métallique et familière au bout du fil, celle de Bokassa. Et sans tarder, Djamany et moi modifiâmes à la hâte le classement de nos nouvelles pour glisser le Congo à la une. Tous deux, on exultait de pouvoir enfin ouvrir notre journal sur un fait saillant de l'actualité de l'heure. De son domicile situé au centre-ville, le directeur général de la radio, Henri Koba, ignorant tout du feu vert présidentiel, sauta au volant de sa grosse voiture américaine et arriva en trombe à la radio, hors de lui. Malheureusement, l'ordre présidentiel était prioritaire pour nous éviter la prison.

Hubert Mary Djamany était un journaliste chevronné qui a su exercer son métier avec passion et abnégation sans tomber dans la

tentation d'adhérer à un quelconque parti politique, condition sine qua non, pour certains, de gagner une place au soleil. De toute sa vie professionnelle, il a toujours œuvré en toute indépendance et occupé des fonctions, non des moindres, essentiellement techniques dans le domaine des médias. Homme de terrain et rompu au métier, il a travaillé dans le sillage de tous les chefs d'Etat de 1966 à nos jours. Fils de postier (son père Paul Basile Djamany était receveur des Postes et Télécommunications), Hubert-Mary Djamany a eu le goût du métier très tôt auprès de sa tante, Gertrude Djamany, qui fut speakerine à la télévision nationale congolaise. Homme de multimédia, Hubert a excellé aussi bien à la radio, à la télévision, au cinéma qu'à la presse écrite. En outre, il avait une grande maîtrise de photo-cinéma. Son émission phare, DAM (Dimanche Actualités Magazine) à radio Centrafrique, avait une large audience auprès des jeunes et hommes politiques. Il était membre du Haut Conseil de la Communication (HCC), désigné par le Président de la République.

Il laisse derrière lui de nombreux enfants dont trois en premières noces (Felix Caleb, Wilfried, Nadège...) et quatre autres (trois garçons et une fille) avec son épouse Benjamine née Liwa, une grande figure féminine de l'audiovisuel, à qui nous adressons toutes nos condoléances ».

M. NGATTE Joseph Roméo

Directeur Relations Internationales, Coopération, Documentation et Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

CNC/BURUNDI

REGULATION DES MEDIAS

CERTAINES CHANSONS DESORMAIS INTERDITES DANS LES MEDIAS URUNDAIS

Le lundi 24 avril 2023, au Siège du CNC, la Présidente de cette Institution, Ambassadeur Vestine Nahimana, a animé un Point de presse au cours duquel elle a fait la synthèse des fautes et autres manquements professionnels commis par les médias depuis le mois de janvier 2023.



Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du CNC Burundi

Selon la Présidente du CNC, les principales fautes professionnelles relevées sont notamment des propos déséquilibrés, les traitements partiels et tendancieux, les écrits diffamatoires ou mensongers, les outrages à Chef d'Etat, l'incitation à la révolte, à la désobéissance civile et aux manifestations.

Elle a aussi mentionné les écrits ou propos incitant à la haine politique et/ou ethnique, les dénigrements et exagérations de faits, l'atteinte à l'ordre et la sécurité publics, les propos propagandistes et autres manquements.

La Présidente du CNC n'a pas manqué de souligner qu'actuellement, il y a des médias qui diffusent ou publient des informations, des musiques ou des images portant atteinte à la moralité et aux bonnes mœurs burundaises. Cela a conduit

le CNC à interdire la diffusion des chansons suivantes sur les chaînes de télévisions ou de radios sur le territoire burundais, et cela à partir de ce 24 avril 2023 :

1. ARARYOSHE
2. MPAMAGARA
3. UMUNYUKA
4. NYASH
5. IKINYAFU
6. HINDUKIRA de Natasha
7. IKIGORI
8. BODY BY D-ONE
9. HUUMM DE FIZZO FET ADO JASON
10. NYARANJA
11. INZOGA NI BEBY
12. NAGA DE NATASHA
13. AKADAJE DE ALVIN SMITH FT JUNO KIZIGENZA
14. AKINYUMA
15. HANGE DE FABELOVE
16. MY BOO
17. SUGUMA
18. KIRUNGO
19. COUSINE

20. NDI MUNYISHU
21. LEGENDE
22. ABAGABO BARARYA
- IMBWA ZIKISHURA
23. NDARONGOWE
24. FATA INGIDI
25. UBUKI
26. MPAKO
27. UMUNOHO
28. UMUDODO
29. IBISUSU
30. CLOUD FT VILE
31. MWENDE DE NATASHA

Ambassadeur Vestine NAHIMANA a saisi cette occasion pour lancer un avertissement aux médias qui s'adonnent à la diffusion et propagation des rumeurs et de leur demander de couper court avec cette mauvaise habitude et faire du professionnalisme leur priorité au quotidien. Faute de quoi, des mesures seront prises.

Elle a également pris soin de féliciter ceux qui n'ont pas versé dans ces rumeurs qui ont fait la Une ces derniers jours.

Il faut noter que, selon les analyses du centre de Monitoring du CNC, les chaînes de télévisions INGOMAG et AFOREVO (StarTimes) viennent en tête dans la violation des mœurs burundaises ces derniers temps.

Jean Bosco NKUNZIMANA
Cellule Presse et Communication

HACA/CÔTE D'IVOIRE

CÉRÉMONIE DE REMISE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) AU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SON EXCELLENCE MONSIEUR TIÉMOKO MEYLIET KONÉ, LE JEUDI 1ER JUIN 2023, AU PALAIS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Rapport d'activités de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) est élaboré en application de l'article 34 de la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, telle que modifiée par la loi n°2022-979 du 20 décembre 2022, qui dispose comme suit : « La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle dresse chaque année un rapport, rendu public, qui rend compte de son activité, de l'application de la présente loi et du respect de leurs obligations par les sociétés et organismes du secteur de la communication audiovisuelle... ». Ce rapport est adressé, conformément à la loi, au Président de la République.



De gauche à droite, Me René BOURGOÏN, Président de la HACA de Côte d'Ivoire, et à droite, le Vice-Président de la République, S.E.M Tiémoko Meyliet KONÉ

En application de cette disposition, le Vice-Président de la République, Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ, au nom du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a reçu le jeudi 1er juin 2023 au Palais de la Présidence de la République, à l'occasion d'une cérémonie solennelle, le Rapport d'activités 2022 de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

Le Président de la HACA, Me René BOURGOÏN, était accompagné des Membres du Collège, du Directeur Général, Monsieur DEMBÉLÉ Yacouba, et de certains collaborateurs.

Ce rapport s'articule autour de onze (11) principaux points suivants : la présentation de l'Institution, les distinctions honorifiques, le nouveau cadre légal de la régulation et ses implications, la présentation

du paysage audiovisuel, les délibérations du Collège des Membres, les saisines et auto-saisines, la gestion de la bande FM, le contrôle du pluralisme dans les Médias audiovisuels, la gestion de la couverture médiatique des élections partielles d'un Sénateur dans la Région du Haut-Sassandra et de députés dans les circonscriptions électorales N°057, N°150 et N°202, les relations de



collaboration et coopération et les avis et recommandations.

Dans son intervention, le Président de la HACA, Me René BOURGOIN, après avoir exprimé toute la gratitude de la HACA à S.E.M le Vice-Président et à l'ensemble des Membres du Gouvernement pour leur soutien constant pour le fonctionnement harmonieux de l'institution ainsi que leur implication active dans le cadre du développement du secteur de la Communication audiovisuelle, s'est félicité du vote et de la promulgation de la loi n° 2022- 979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle qui permet désormais à la HACA d'étendre ses activités de régulation à certains acteurs du web, notamment les activistes, blogueurs et influenceurs.

Il s'est félicité de la richesse et de la diversité du paysage audiovisuel qui compte fin 2022 :

Pour les télévisions : 04 Télévisions de Service public, 04 Télévisions privées commerciales diffusés en clair sur le réseau TNT, 06 Télévisions privées de droit ivoirien exploitées par satellite, 01 Opérateur de Multiplex TNT payant, 536 chaînes et 75 radios diffusées par les 02 principaux opérateurs de réseaux de distribution de services de radiodiffusion sonore et de télévision par satellite et/ ou par câble sur 07 au total, 02 distributeurs de services télévisuels sur les réseaux mobiles.

Pour les Radios : 03 Radiodiffusions sonores de Service public, 01 Radiodiffusion sonore institutionnelle, 05 Radiodiffusions sonores non nationales, 07 Radiodiffusions sonores privées commerciales, 239 Radiodiffusions sonores privées non commerciales, soit au total 255 Radios.

Pour les services de médias en ligne : 166 services de médias audiovisuels en ligne.

Quant au Vice-Président de la République, il a adressé ses chaleureuses félicitations au Président de la HACA, Me René BOURGOIN, au Collège des Membres de la HACA, au Directeur Général ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'Institution. De ses propos, le remarquable travail qu'ils accomplissent ainsi que leur engagement en faveur du développement qualitatif du Secteur de la communication audiovisuelle dans notre pays, méritent d'être salués.

Aussi, a-t-il salué l'action de la HACA en la présentant comme l'organe qui, par essence et nature, garantit la liberté d'expression, principe si cher à la Côte d'Ivoire et particulièrement au Président Alassane OUATTARA, à qui il a rendu un hommage particulier pour sa contribution à l'avènement d'une presse libre et plurielle depuis les années 1990, alors qu'il était Premier Ministre du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

Le Vice-Président Tiémoko Meyliet KONÉ s'est, par ailleurs, réjoui du foisonnement des

chaînes nationales, autorisées et encadrées par la HACA, qui constituent une fierté pour tous, par la qualité et la diversité de leurs contenus, et qui participent ainsi au rayonnement de la Côte d'Ivoire, tant sur le plan national qu'international, en dépit de certains dérapages, dérives et autres difficultés constatés dans le secteur.

Il a toutefois noté que ces difficultés, liées aux évolutions technologiques, sont communes à toutes les institutions de régulation à travers la planète et commandent des solutions communes, fortes et durables. C'est en cela que qu'il a salué l'initiative de la HACA d'organiser un Colloque international en Côte d'Ivoire, avec la participation des Régulateurs de la zone UEMOA et ceux d'autres horizons pour réfléchir sur cette importante problématique.

Pour terminer, le Vice-Président Tiémoko Meyliet KONÉ a rassuré le Président de la HACA et tous ses collaborateurs, qu'il a pris bonne note de leurs avis et recommandations contenus dans le Rapport d'activités, et que le Président de la République, à qui ils sont adressés, y accorderait une attention toute particulière.

Mme OULEON Tanguy Epse KANGHA
Point focal des Réseaux de
Coopération à la HACA
de Côte d'Ivoire

HACA/CÔTE D'IVOIRE

LE CENACLE DES JOURNALISTES SENIORS DE COTE D'IVOIRE (CJS-CI) S'IMPREGNE DES MISSIONS DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE



Photo des participants à la séance de travail

Le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Me René BOURGOIN, a accordé une audience au Cénacle des Journalistes Séniors de Côte d'Ivoire (CJS-CI), le jeudi 4 mai 2023 au siège de l'Institution, pour échanger sur les évolutions en cours dans les médias, en termes d'adéquation des profils et des qualités.

Des propos de ses hôtes, de nouveaux profils, à savoir les Blogueurs, Influenceurs, Activistes (...), bouleversent l'écosystème des médias, ce d'autant qu'ils introduisent des pratiques qui s'adaptent certainement à de nouvelles attentes du public et cela au mépris de l'éthique sociale. Il était donc important pour le Cénacle de rencontrer la HACA afin de s'imprégner des dispositions prises par cette Institution pour réguler les activités de ces nouveaux acteurs sur le net.

Le Président s'est voulu rassurant sur cette question en soulignant que l'Autorité de régulation dont la mission principale est de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la communication audiovisuelle dans le cadre de la loi, a réagi à presque tous les dérapages de ces acteurs, aussi bien sur les chaînes de télévision où ils interviennent en tant qu'animateurs que sur les réseaux sociaux, sans toutefois publier systématiquement les décisions, avant de clore ses propos en ces termes : « Nous rendons publiques nos décisions lorsque le manquement commis par un animateur a atteint un certain seuil de virilité ».

Mme OULEON Tanguy Epse KANGHA

*Point focal des Réseaux de Coopération à la
HACA de Côte d'Ivoire*

CNPA/ ÎLES COMORES

SIX QUESTIONS A MONSIEUR ABOUBAKARI BOINA, LE NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE DE L'AUDIOVISUEL AUX COMORES.



M. Aboubakari BOINA, Président du CNPA Comores

KAY : Bonjour Monsieur Le Président, merci de nous accorder cette interview. Nous aimerions en savoir plus sur les grandes lignes de votre plan stratégique pour les années 2023-2024. Pouvez-vous nous en dire plus sur les axes clés de votre plan d'action ?

Président du CNPA : Bonjour, je suis ravi de pouvoir partager avec vous les axes stratégiques du CNPA pour les années à venir. Notre plan d'action est basé sur cinq axes principaux. Il y a la consolidation au renforcement du CNPA, la contribution sur le renforcement de la presse et de l'audiovisuel, le développement des outils de vulgarisation de la loi, la promotion de la culture comorienne et des valeurs de citoyenneté et assurer le pluralisme et l'équité en

période électorale.

KAY : **Pouvez-vous nous parler de l'axe de consolidation et de renforcement du CNPA ? Quelles sont les actions envisagées pour atteindre cet objectif ?**

Président du CNPA : Absolument. Dans le cadre de cet axe, nous prévoyons des actions telles que le plaidoyer pour l'octroi d'un budget conséquent et la diversification des sources de financement. Nous souhaitons également recruter un Secrétaire Général et du personnel pour assurer le suivi et la mise en œuvre des plans d'activités propres à chaque commission thématique que nous avons mis en place.

En outre, nous allons coordonner et collaborer avec l'ANRTIC sur l'attribution des fréquences et plaider pour la création d'un fonds d'appui

aux médias. Enfin, nous travaillerons à renforcer la coopération avec les institutions nationales, régionales et internationales.

KAY : **Passons maintenant à l'axe de contribution sur le renforcement de la presse et de l'audiovisuel. Concrètement, quelles sont les actions prévues pour soutenir la presse et l'audiovisuel au niveau national ?**

Président du CNPA : Dans le cadre de cet axe, nous envisageons de collaborer pour une meilleure couverture de la presse et de l'audiovisuel au niveau national. Etant donné que les Comores sont un archipel, nous allons aider la presse écrite à organiser un réseau de distribution et de commercialisation des journaux à travers les îles. Nous



allons également apporter notre expertise pour l'amélioration de la législation et de la réglementation de la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Nous visons également la création d'une imprimerie collégiale ou communautaire en collaboration avec un consortium. De plus, nous prévoyons d'ouvrir une école de journalisme en partenariat avec l'Université des Comores et des partenaires extérieurs.

Nous chercherons également à discuter des évolutions et des perspectives de la politique éditoriale et de la gouvernance de la presse écrite et de l'audiovisuel, ainsi qu'à étudier les mutations technologiques et la gouvernance des médias.

M. Aboubakari BOINA, Président du CNPA Comores

KAY : L'axe de développement des outils de vulgarisation de la loi est également mentionné. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur ces actions ?

Président du CNPA : Bien sûr. Pourcevolet, nous prévoyons de dupliquer et diffuser largement le code de l'information et de la communication. Nous allons également produire un guide sur la déontologie journalistique et des vidéos sur le professionnalisme journalistique. De plus, nous organiserons une série d'émissions audiovisuelles sur la loi. Nous mettrons également en avant le plaidoyer pour la création de la Société Commune aux Entreprises Publiques Audiovisuelles Comoriennes (SCEPAC).

Enfin, nous mènerons une étude prospective sur

l'évolution de la loi, en mettant l'accent sur la régulation du numérique. Toutes ces actions sont inspirées en grande partie du plan d'action de nos prédécesseurs. Nous sommes donc dans la continuité tout en tenant compte du contexte et de notre vision propre basée sur la réalité et les ressources à notre disposition.

KAY : Parlons maintenant de l'axe de promotion de la culture comorienne et des valeurs de citoyenneté. Quels sont les objectifs et les actions prévus pour cette promotion ?

Président du CNPA : Dans cet axe, notre objectif est de promouvoir la culture comorienne et les valeurs de citoyenneté à travers divers médias. Cela inclut la promotion de la culture comorienne dans la presse écrite, à la radio et à la télévision. Nous envisageons également de plaider pour le renforcement et le développement des émissions éducatives et citoyennes. De plus, nous organiserons des manifestations conjointes pour célébrer la journée de la presse, organiser des manifestations scientifiques et mettre en valeur notre culture.

KAY : Enfin, votre dernier axe de travail concerne le pluralisme et l'équité en période électorale. Pouvez-vous nous parler des actions prévues dans ce domaine ?

Président du CNPA : Pour garantir le pluralisme et l'équité en période électorale, nous prévoyons de produire un

guide écrit et un audio sur la couverture des élections. Nous organiserons également des formations pour les journalistes de chaque île sur la couverture des élections. En outre, nous développerons des émissions audiovisuelles axées sur l'éducation civique et électorale des citoyens.

Nous insisterons également sur la promotion de la notion du genre, la prise en compte de la jeunesse et des personnes en situation de handicap. Enfin, nous signerons un protocole spécifique avec chaque média d'envergure nationale, afin de préciser les dispositions légales à prendre en période électorale. Nous concevrons et diffuserons également des supports écrits et audiovisuels à destination des médias de la diaspora comorienne, et nous collaborerons avec eux.

KAY : Merci beaucoup Monsieur Le Président pour ces éclaircissements. Nous vous souhaitons plein succès dans la mise en œuvre de votre plan d'action pour les années à venir.

Président du CNPA : Je vous remercie. L'équipe du CNPA est déterminée à œuvrer pour le développement des médias aux Comores, et nous ferons tout notre possible pour atteindre nos objectifs. Merci encore pour cet entretien.

**Propos recueillis par :
Kamal Ali Yahoudha (KAY)**

CSC/BURKINA FASO

COMMUNICATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX

LE CSC FORMULE 10 CONSEILS A L'ATTENTION DES UTILISATEURS

Le président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Abdoulazize BAMOGO, a présidé la cérémonie de présentation officielle et de remise symbolique de dix conseils formulés par l'Institution à l'intention des citoyens burkinabè, pour un meilleur usage des médias sociaux, dans la matinée de ce mardi 23 mai 2023. Cette initiative vise à juguler, un tant soit peu, la crise socio-sécuritaire et une éventuelle tension sociale au Burkina Faso.



Le Président du CSC, M. Aboulazize BAMOGO, en deuxième position à droite avec ses collaborateurs présentant les dix conseils aux citoyens burkinabè

Le Conseil supérieur de la Communication (CSC) a, dans la matinée de ce mardi 23 mai 2023 à Ouagadougou, présenté ses « Dix (10) conseils aux citoyens burkinabè pour des comportements responsables sur les réseaux sociaux et dans les émissions d'expression directe dans le contexte de crise sécuritaire et de tension sociale » à des représentants d'organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation aux médias sociaux.

En vue de vulgariser les questions de bonnes pratiques sur les réseaux sociaux, le président BAMOGO a confié que l'initiative a reçu le soutien de professionnels.

Selon le président, le travail rendu public aujourd'hui a été validé par l'ensemble des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation aux médias sociaux.

Pour lui, la diversité des acteurs de cette initiative permettra la promotion d'une utilisation saine, responsable et citoyenne des réseaux sociaux dans notre pays.



Un cadre du CSC, exposant sur les dix conseils

Faisant un clin d'œil au message N°9, le président a rappelé qu'avant de « liker » et de partager une information, il faut d'abord s'assurer que ledit message est en conformité avec soi-même ses propres convictions et ambitions.

De son avis, la plupart du temps, la frange la plus jeune ne fait toujours pas attention à ce qu'ils « likent » ou partagent. C'est pourquoi il a invité cette couche à faire beaucoup attention parce qu'il y a des publications tendancieuses qui visent

souvent à manipuler négativement les honnêtes citoyens.

De son avis, la plupart du temps, la frange la plus jeune ne fait toujours pas attention à ce qu'ils « likent » ou partagent. C'est pourquoi, il a invité cette couche à faire beaucoup attention parce qu'il y a des publications tendancieuses qui visent souvent à manipuler négativement les honnêtes citoyens. S'appuyant toujours sur quelques-uns des conseils édictés, le président du CSC, estime que, lorsqu'un acte grave survient, il faut se garder de désigner une personne, une communauté ou une confession religieuse.

« Si c'est le cas, la frange indexée peut se sentir injuriée, humiliée et ridiculisée, stigmatisée et cela peut être source de troubles », a-t-il ajouté.

Présents à la cérémonie, les représentants de Ministères, institutions et organisations civiles œuvrant dans l'éducation aux médias, ont remercié et félicité le CSC pour l'initiative. Ils ont également salué la concision

et la précision surtout des messages formulés qui constituent une piqûre de rappel que le CSC fait à chaque citoyen burkinabè. Ils ont enfin souhaité que ses conseils soient traduits dans les langues nationales afin de toucher le maximum du public-cible à travers des messages vocaux.

Au cours de cette cérémonie, les représentants du Conseil national de la jeunesse (CNJ) ont reçu officiellement le tableau contenant les dix conseils édictés par le Conseil supérieur de la communication.

LA HAAC A ECHANGE AVEC LA CENI POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION INSTITUTIONNELLE

Le gouvernement togolais prépare activement les prochaines élections législatives et régionales. Dans cette perspective et conformément à l'article 10 alinéa 1 du Code électoral, qu'une délégation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a rencontré les membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). La rencontre avait pour but de réfléchir à cette collaboration dans la formation des agents des médias publics et privés ainsi que dans l'organisation de la campagne électorale. Les deux institutions se sont rencontrées au début du mois d'avril pour échanger sur une meilleure collaboration au siège de l'institution de régulation des médias à Lomé.



Les deux délégations, la CENI à droite et la HAAC à gauche

Composée de cinq membres, la délégation de la CENI conduite par son Président M. Yago DABRE, a eu une rencontre d'échanges avec la HAAC présidée par M. Pitalounani TELOU son Président, en présence du collège des membres. Ladite rencontre a permis aux membres des deux institutions impliquées dans l'organisation des élections d'avoir une prise de contact formelle et de jeter ainsi les bases de la réflexion pour une meilleure collaboration au cours des échéances électorales à venir.

Au terme des échanges, le Président de la CENI a déclaré : « Nous nous sommes retrouvés ce jour pour renouer le partenariat et lancer les bases d'une coopération plus intense. Il y a des relations entre les deux institutions mais

à chaque échéance électorale,



Photo de famille délégation CENI - membres de la HAAC

nous sommes obligés de nous retrouver et de faire ensemble une programmation pour le bon déroulement médiatique des élections. La CENI a l'expertise de la comptabilité mais la HAAC a l'expertise de la communication,

il nous faut échanger afin de créer de l'harmonie dans notre collaboration ».

La HAAC et la CENI entendent œuvrer davantage à une synergie d'actions en vue d'une meilleure implication et responsabilisation des médias pour la réussite des prochaines échéances électorales. Il a été également question de la mise en place du comité conjoint CENI-HAAC pour une meilleure coordination des actions dans la formation des agents des médias publics et privés ainsi que dans

l'organisation de la campagne électorale et autres sujets intéressant l'organisation des élections dans le domaine de la presse et de la communication.

M. Mathias AYENA
Rapporteur de la HAAC

HAC/GABON

LES DIRECTEURS DE LA PUBLICATION DES PRINCIPAUX JOURNAUX PAPIERS ET EN LIGNE DE LA PLACE REÇUS A LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION (HAC)

Libreville, le 12 mai 2023 : Le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), G. NGOYO MOUSSAVOU, a invité au siège de la HAC certains responsables de la presse écrite et en ligne de la place à un échange sur la responsabilité sociétale et citoyenne des journalistes dans le contexte particulier des élections générales que le Gabon s'apprête à organiser.



Photo de famille des membres de la HAC Gabon et des responsables des médias avec au milieu en costume gris, le Président NGOYO MOUSSAVOU

Ont notamment été conviés à cet échange de portée pédagogique, les responsables des médias suivants : La Loupe ; Le Mbandja ; La Cigale enchantée ; Gabonreview ; Gabon Média Times ; Dépêche 241 ; Focus Groupe Média et 7Jours Infos.

Y prenaient également part, en qualité d'observateur, le Pr. Anaclet NDONG NGOUA, Président du Conseil Gabonais de la Liberté de la Communication (CGLC), instance d'autorégulation des médias.

Devant ces responsables de médias, le Président de la Haute Autorité de la Communication a rappelé qu'au Gabon la liberté de la presse était un acquis démocratique inaliénable dont la HAC demeure, au niveau institutionnel, le principal protecteur et promoteur.

A ce titre, elle veille à la libre expression de ce droit fondamental sur l'ensemble du territoire national dans les limites que prévoient le Code de la Communication et les autres dispositions législatives en vigueur.

Profitant de cette rencontre, le Président NGOYO MOUSSAVOU a également tenu à lancer un message à l'ensemble des acteurs du microcosme médiatique national sur le fait que la presse, du haut de son statut de façonneur d'opinion au sein de l'espace public, doit en toute responsabilité éviter tout dérapage tendant à fragiliser la paix sociale, la cohésion nationale et le vivre-ensemble.

Ce rappel tombe avec d'autant plus d'à-propos, a estimé le Président de la HAC, que le Gabon s'approche progressivement des élections générales, période particulièrement sensible au

cours de laquelle la presse doit redoubler de professionnalisme et de lucidité.

Très réceptifs au message, les patrons de presse invités ont salué l'initiative de la HAC et souhaité qu'elle s'étende à d'autres médias de la place, notamment à travers des séminaires de renforcement des capacités des professionnels de l'information, dans l'optique des futures élections (Présidentielle, Législatives et Locales) prévues se tenir cette année 2023 au Gabon.

Ils ont également saisi l'occasion de cette entrevue pour demander à la Haute Autorité de la Communication de se faire leur porte-voix auprès du gouvernement pour une meilleure prise en compte des préoccupations de la presse privée gabonaise, en butte à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles celle relative à l'accès à la publicité institutionnelle.



Vue partielle des participants à la rencontre.

En réponse, Le Président G. NGOYO MOUSSAVOU a promis relayer cette préoccupation auprès de qui de droit et s'est dit disponible pour des échanges permanents avec les professionnels des médias.

HAMA/TCHAD

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION CONSULTE LA HAMA POUR DES SUJETS RELEVANT DU SECTEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Dans l'optique de créer un cadre permanent de concertation et de collaboration pour la mise en œuvre des recommandations du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) relatives au secteur des Médias et de la Communication, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) a reçu une délégation conduite par le Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Aziz Mahamat SALEH le 06 Mars dernier dans ses locaux.



A gauche, M. Abdramane Barka Doningar, Président de la HAMA Tchad, à droite M. Aziz Mahamat SALEH, Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement.

Selon le Ministre de la communication, le Gouvernement de transition reconnaît l'indépendance de la HAMA et son rôle de garant de la liberté de la presse et souhaite qu'elle soit plus forte pour une presse tchadienne également forte et responsable. Il a par ailleurs sollicité l'expertise de la HAMA pour le projet de création d'une école de journalisme dont la loi vient d'être votée par le Conseil National de Transition (CNT).

Pour le Président de la HAMA, Abderamane Barka Abdoulaye Doningar, cette visite est une marque de reconnaissance et de l'importance du travail de la HAMA, celui de veiller au respect des règles déontologiques et de la législation en matière d'information et de la communication, réguler l'accès et l'exercice de la profession de journaliste, garantir la liberté de la presse et le pluralisme d'opinions, réguler les rapports de communication entre les Pouvoirs publics, les organes d'information et le public, entre

autres. Le président de la HAMA a profité de cette occasion pour déplorer la légèreté dans la couverture et le traitement des informations de son Institution par l'Office National des Médias Audiovisuels (ONAMA) interpellant directement son Directeur général présent à la rencontre. En outre, l'incapacité de ce média de service public à couvrir certaines provinces du Pays, privant ainsi les citoyens de leur droit à l'information ainsi que les difficultés de certaines stations provinciales à fonctionner en plein temps ont été évoquées par le Président de la HAMA qui demande au Ministre d'agir efficacement pour résoudre ce problème.

Les deux parties ont convenu de se concerter régulièrement et de manière pérenne afin de résoudre les problèmes relatifs à la couverture des consultations électorales à venir, à la viabilité et au professionnalisme de la presse ainsi que de la formation et du financement.

Isabelle NAISEM

Journaliste Reporter d'Images multimédia
Point Focal RIARC à la HAMA Tchad

HAPA/ MAURITANIE

LA HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL PUBLIE SON RAPPORT SUR LES RESULTATS DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES CAMPAGNES ELECTORALES

La haute autorité de la presse et de l'audiovisuel a publié les résultats de la couverture médiatique de la campagne électorale. Le rapport de la régulation a inclus tous les médias audiovisuels publics et privés, les sites Web et les plateformes. La haute autorité a présenté les conclusions du rapport lors d'une conférence de presse organisée à son siège en présence des membres du Conseil de l'Autorité, des médias et des observateurs du Programme des Nations Unies pour le Développement, de l'Union Africaine et de l'Union Européenne.



politiques.

Pour élargir le spectre de suivi et de monitoring, le rapport inclut, pour la première fois, le secteur privé audiovisuel, les sites web et les plateformes.

La Haute autorité avait publié auparavant, un communiqué de suivi intérimaire au terme de la première semaine de la campagne électorale, qui visait à corriger les insuffisances éventuelles. La HAPA a appelé les médias dans ce communiqué, à s'investir davantage dans l'éducation citoyenne et à promouvoir le dialogue et les débats contradictoires, et a exhorté les partis politiques à l'exploitation de l'espace de liberté, conformément aux exigences légales.

Partant du rôle de la HAPA dans le domaine de la régulation des médias, en particulier, pendant la période électorale pour préserver le pluralisme et l'accès équitable des différents candidats aux médias et après la fin de la campagne électorale, la Haute Autorité présente le résultat de son rapport de suivi quantitatif et qualitatif couvrant deux semaines de la campagne électorale à travers les médias publics et privés, audiovisuels et électroniques, ainsi que les plateformes numériques.

Les médias publics suivis dans ce rapport sont : Radio Mauritanie, la Télévision Al Mouritania, l'Agence mauritanienne d'informations, les journaux - Chaab et Horizon-, et le

La couverture médiatique de la campagne électorale (législative, régionale et municipale) a été marquée par une prédominance des valeurs de pluralisme et de liberté dans les productions médiatiques, témoignant ainsi de l'importance accordée à la garantie de l'accès équitable des candidats par l'ensemble des médias publics et privés.

Le contexte de la campagne électorale a également été caractérisé par un accord consensuel sans précédent conclu entre le gouvernement et les partis politiques, qui a permis d'assurer la participation de toutes les forces politiques ainsi que l'amélioration qualitative de l'accès des jeunes et des personnes handicapées. La diaspora a, pour sa part, eu l'opportunité d'élire ses représentants à l'Assemblée nationale, et la proportionnelle adoptée dans les conseils municipaux, a élevé le niveau de

participation des citoyens.

- Les médias ont joué un rôle clé dans la consolidation de ces valeurs, la garantie du pluralisme et le renforcement des libertés pendant la campagne électorale qui a constitué une bonne opportunité de défendre les valeurs de saine émulation et de pluralisme dans une atmosphère de compétition démocratique sereine.

- La Haute autorité de la presse et de l'audiovisuel, a veillé à l'indépendance et à la liberté des médias et a renforcé ses moyens humains de régulation. La HAPA a organisé des séries de réunions de concertation avec les journalistes et les politiques, avant de rendre sa décision spécifique sur les outils de couverture médiatique de la campagne électorale et a mis en place des comités de suivi ainsi que a accrédité des représentants des partis politiques pour faciliter leur accès aux médias net la réception et le traitement des plaintes des partis

site Internet de l'AMI.

Le secteur audiovisuel privé était également inclus dans ce monitoring, avec des chaînes : Sahel, Chinguetti, El Watanya, Mourabitounes, Medina, Dava et les radios Mauritanid, Kobeny et Tenour. Le suivi s'étendait aux médias électroniques : 25 sites et cinq plateformes.

Le nombre total d'heures de diffusion dont la HAPA a assuré le monitoring dans ce rapport est de 352 heures, 47 minutes, cinquante-quatre secondes, dans tous les médias audiovisuels publics et privés.

Les résultats de ce monitoring sont les suivants :

- La synthèse des opérations de monitoring tout au long de la campagne électorale a démontré que les médias ont rempli leur rôle en assurant le pluralisme et la liberté d'accès des candidats aux médias, ainsi que la consécration de la participation et de concurrence dans une atmosphère apaisée.

Concernant la garantie d'accès aux médias publics :

- Les tranches gratuites allouées aux partis politiques ont représenté des opportunités précieuses pour les candidats de communiquer avec leurs partisans et de présenter leurs programmes à l'électorat.
- Au terme des deux semaines de la campagne électorale, ces tranches gratuites ont produit un total de 419 minutes d'une durée totale de 29 heures, 51 minutes et 9 secondes, soit l'équivalent de 1791 minutes et 9 secondes.
- Les journaux - Chaab et Horizon publiés par l'Agence mauritanienne d'informations ont accordé une page à chaque parti dans les versions arabe et française, et dix partis ont



Vue partielle des participants

utilisé leur part d'annonces dans les deux journaux.

- Contrairement à l'équilibre des quotas gratuits, un écart s'est produit dans la couverture de l'actualité due au caractère événementiel et aux disparités entre les partis politiques dans les activités durant la campagne.

- La présence de plus en plus importante des bureaux de médias publics et privés à l'intérieur du pays, a donné plus de visibilité aux partis dans leurs déplacements à l'intérieur du pays créant ainsi une dynamique électorale dans les wilayas de l'intérieur.

- Les contenus médiatiques pendant la campagne électorale ont été enrichis de messages nouveaux dictés par la nature des améliorations juridiques en termes d'accès au profit des jeunes, des personnes handicapées et des communautés d'expatriés qui élisent leurs députés pour la première fois.

- Sous la pression événementielle et publicitaire, l'animation des émissions- débats a été limitée dans certains médias et totalement absente dans d'autres cas, ces émissions sont essentielles pour consolider l'espace public du débat et soutenir l'éducation citoyenne en permettant à l'électeur d'apprécier les programmes des candidats pour

gagner sa confiance et évaluer leurs positions sur les différentes questions.

Médias privés

- Les médias audiovisuels, électroniques et écrits ont accompagné le rythme de la campagne électorale et ont contribué à assurer une couverture interactive en temps réel des grands moments, en donnant l'opportunité d'accéder à différents candidats. Un site web a même ouvert un espace débat où chaque parti politique devait présenter son programme en cinq questions. Cependant, un certain déséquilibre était présent sur certains sites et plateformes, avec un intérêt particulier pour le suivi de l'actualité et des annonces de certaines formations politiques spécifiques.

- Les médias publics ont alloué des espaces horaires en dehors des bulletins d'information et de la publicité pour inviter les institutions concernées par l'organisation des élections, tels que la Commission électorale nationale indépendante, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel, la Commission nationale des droits de l'homme, l'Autorité de Régulation de la publicité.

La régulation



- Toutes les tranches gratuites soumises par les partis politiques à la HAPA, pour diffusion ont été approuvées, soit un total de 419 tranches, à l'exception de cinq tranches.

- Pendant la campagne électorale, la haute autorité a reçu des plaintes concernant l'accès aux médias publics et privés de la part de l'alliance populaire progressiste, du parti de l'union pour la démocratie et le progrès, le parti pour l'unité et le développement, du rassemblement national pour la réforme et le développement, du parti de EL INSAF. Toutes les plaintes ont été traitées immédiatement et légalement.

- malgré l'esprit de concurrence constructive, le calme et la concorde qui ont caractérisé les contenus médiatiques pendant la campagne électorale, les limites relevées dans le rapport étaient liées aux :

- productions journalistiques à relents tribalistes (trois sites web et une chaîne de télévision privée)

- contenus médiatiques aux relents raciaux et ethniques, violation de l'intégrité des personnes, diffusion de fausses nouvelles, diffusion de messages médiatiques en violation à la réglementation en vigueur (trois formations politiques).

- violation du mutisme électoral des chaînes TV privées (deux chaînes TV privées)

Au terme du monitoring de la couverture médiatique de la campagne électorale et après l'achèvement du processus de régulation et aux fins d'une mise à contribution des acquis réalisés et des déséquilibres constatés, la HAPA :

- apprécie la nature du contexte dans laquelle s'est déroulée la campagne électorale et le climat de liberté et de pluralisme dans les médias ; ce qui a permis d'obtenir des productions qui reflètent la liberté des partis, et garantit la conformité des productions avec les

exigences légales.

- salue le rôle des médias publics et privés dans la garantie de l'accès équitable aux formations politiques durant la campagne électorale, et d'avoir consacré l'équilibre dans les tranches gratuites qui ont constitué une opportunité pour la promotion de la liberté et du pluralisme.

- remercie les Autorités publiques,



Vue partielle des participants

les partis politiques et les médias publics et privés, pour l'étroite collaboration tout au long du processus électoral.

- apprécie le rôle des partenaires dans l'appui du processus électoral: le PNUD, l'UE. Ce rôle a permis d'organiser des colloques de sensibilisation rassemblant des politiques, des professionnels des médias et des représentants de la société civile, de former des journalistes et de mettre en place des observatoires pour lutter contre les fausses nouvelles et les discours haineux.

La HAPA appelle à :

- La consolidation de ces acquis réalisés dans le domaine en matière de garantie à accès équitable aux médias et une couverture professionnelle des élections pluralistes.

- L'amélioration des performances

des organes chargés de la couverture médiatique au profit de tous les candidats et la formation de tous les acteurs, y compris les politiques, les professionnels des médias et la société civile.

- L'approfondissement des programmes de débats contradictoires entre les candidats dans les campagnes électorales.

- La promotion de l'éducation électorale et citoyenne pour la promotion des valeurs de citoyenneté, de pluralisme et de liberté, et pour assurer l'adhésion des populations au processus électoral.

- Accorder une importance réelle aux contenus médiatiques valorisant les médias de proximité, garantissant l'accès aux handicapés et ouverts aux préoccupations des électeurs mauritaniens à l'étranger.

CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE PAR LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS CENTRAFRICAINS LE MERCREDI 03 MAI 2023

Les organisations professionnelles des médias, les journalistes et les étudiants du Département des sciences de l'information et de la communication (DSIC) ont célébré dans l'allégresse la journée mondiale de la liberté de la presse, à l'instar des hommes et femmes des médias du monde entier. Deux événements ont marqué cette journée : Conférence/débat suivi de la porte ouverte du département des sciences de l'information et de la communication qui a célébré ses 15 ans d'existence.



Vue remise du prix OLOFIO au représentant de la Radio BARANGBAKE

Le Mercredi 03 Mai 2023, la salle de conférence du Complexe sportif BOGANDA a servi de cadre à la commémoration de la Journée internationale de la liberté de la presse. Les professionnels des médias, hommes, femmes et jeunes, ont répondu présents à cette invitation de l'Union des Journalistes de Centrafrique (UJCA). La cérémonie inaugurant cette rencontre a été présidée par Monsieur POUAMBI José Richard, Président du Haut Conseil de la Communication, en présence des leaders des organisations professionnelles des médias et des Représentants des organisations internationales qui les appuient. Cette année, le thème mondial de cette commémoration, est axé sur « Façonner un avenir de droits : liberté d'expression comme moteur

de tous les autres droits de l'homme ». Et en Centrafrique, les organisateurs ont reformulé ainsi ce thème « une presse indépendante, un outil parfait pour garantir la justice et protéger les droits de la personne ».

Après la cérémonie officielle, il a été procédé à la remise du prix OLOFIO par le Président du Haut Conseil de la Communication.

Précisant que cette dame était celle qui avait été assassinée par la SELEKA en 2014. Pour cette année, le prix a donc été décerné à la radio communautaire la Voix de BARANGBAKE émettant dans la ville de Bria (+ de 400 kms de Bangui). Des prix d'encouragement ont été également remis à certains organes (presse écrite, radio et presse en ligne).

Quatre communications ont permis aux journalistes d'échanger et partager leurs expériences, surtout avec la présence très remarquée de certains doyens de la profession à cette importante rencontre. Ces communications portent sur le thème : L'importance des médias face au processus politique électoral, Bilan de la presse en Centrafrique (1993-2023), comment protéger l'accès à l'information et la liberté d'expression et enfin la liberté

d'expression comme moteur de tous les autres droits.

Le vendredi 05 Mai 2024, le Département des Sciences de l'Information et de la Communication (DSIC) a organisé la journée porte ouverte pour célébrer ses 15 années d'existence. Parmi les différentes allocutions lors des festivités figurait le plaidoyer de l'un des ressortissants du DSIC, Fridolin Ngoulou, qui a rappelé l'impérieux besoin de doter le DSIC d'infrastructures adaptées aux défis technologiques actuels et d'ériger le département en une école ou institut de journalisme. Cette doléance avait déjà été prise en compte dans la déclaration du Président de l'Union des Journalistes de Centrafrique (UJCA), M. Tita Samba Solé, lors de la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai dernier.

Notons que deux ministres ont pris part à cette journée porte ouverte au sein du département, notamment le Ministre de l'enseignement supérieur, Jean Laurent SYSSA MAGALE, et le Ministre de la Communication et des Médias, Serge Ghislain DJORIE.

M. NGATTE Joseph Roméo

Directeur Relations Internationales,
Coopération, Documentation et
Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

LES PYROMANES

“Ô Pays

Mon beau Peuplé” 1

Oh Oumar

Que tu es malheureux

Jusqu’ à quand vas-tu souffrir

Quand cessera-t-on de tuer ton beau chant

Qui redonne un souffle nouveau aux vivants

Tout en ramenant les morts à la vie

Jusqu’à quand les oiseaux de mauvais augures

Et les tam-tams de l’enfer

Continueront-ils de sonner le glas

De mon peuple qui s’échine à creuser

A creuser le puits de la paix et de la concorde

Jusqu’à quand continuera-t-on

De déflorer les lignes

Les corsaires des airs

S’affichent en virtuoses sur les lignes

Et opèrent en toute impunité

Avec la bénédiction des cyclopes

Qui leur bâtissent des tours

Et leur forgent des nerfs de fer

Ce sont des rejetons d’Eole

Qui enfantent des tempêtes dans le giron de mon peuple

Ce sont les petits fils d’Héphaïtos

Qui allument le feu et l’activent 2

Pour livrer à Hadès

Les moutons de panurge de nos cités ensorcelées

Ecoutez sonner le glas des âmes innocentes

Ô Valeureuses Servantes d’Hermès

Et proclamez la fin du règne des pyromanes

Barrez la route aux corsaires des ondes et soumettez-les

Convertissez les cyclopes

Apprenez-leur à bâtir des citadelles de paix

Oui régnez

Régnez sur la terre et les airs

Afin que nul ne s’arroe le droit

D’incendier nos villes et nos campagnes.

TOLOHIN Léon Anatole /

1- Ousmane Sembène

2- Tiken jah Fakoly

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION SOCIALE (CSCS) DU MOZAMBIQUE PROMeut UN DEBAT SUR LES QUESTIONS D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LE CONTEXTE DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET TECHNOLOGIQUES

Le Conseil Supérieur de la Communication Sociale (CSCS) du Mozambique a tenu le 21 novembre 2022 à Maputo, le forum sur la communication Sociale dans le but d'établir une plateforme nationale de réflexion sur le rôle de la communication sociale dans la société, dans le cadre du pluralisme démocratique, du développement technologique et des changements sociaux en cours dans le pays.

Sous la devise "Pour une Communication Sociale dynamique dans le contexte des transformations sociales et technologiques", le forum

Dans son discours d'ouverture, la gouvernante a souligné l'importance que la communication sociale joue dans le processus de transformation et de développement du pays, tout en signalant que dans un

Excellence Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique, était un grand honneur. Le Président a rappelé que les Conseillers du CSCS, lorsqu'ils ont pris leurs nobles fonctions en mai 2021, les premiers débats ont gravité, de manière consensuelle, autour de l'impératif de réunir dans un même espace, les professionnels de la Communication, d'une part, et d'autre part, en ajoutant à ceux-ci, leur famille élargie, à savoir les entités gouvernementales, les universitaires, les partenaires stratégiques et les organisations de la société civile ayant un intérêt pour les médias. Le Forum visait à répondre à deux objectifs : procéder à une introspection sur la scène de la communication, tout en sollicitant les apports de ceux qui nous lisent, nous écoutent, nous



De gauche à droite, Dr. Helena Mateus Kida, Ministre de la Justice, des Affaires Constitutionnelles et Religieuses à l'ouverture des travaux du forum.

s'est déroulé dans un format hybride (présentiel et en ligne) et a réuni 250 participants parmi les professionnels de la communication sociale, les entités gouvernementales, les universitaires, des partenaires stratégiques et des représentants d'organisations de la société civile ayant un intérêt pour les médias.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence. Ministre de la Justice, des Affaires Constitutionnelles et Religieuses, Dr. Helena Mateus Kida, en tant que représentante de Son Excellence Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique.

contexte d'énormes défis conjoncturels, les médias ont le rôle de façonner les valeurs dans la démocratie, la gouvernance et la protection des droits de l'homme. La gouvernante a également indiqué que l'événement s'était déroulé dans un contexte politique et social difficile, caractérisé par des attentats terroristes dans la province de Cabo Delgado.

À cette occasion, le Président du CSCS, M. Rogério Siteo, a déclaré que la présence de la Ministre de la Justice et des Affaires Constitutionnelles et Religieuses, représentant Son



Quelques panelistes ayant animé le forum.

assistent, nous soutiennent dans cet immense tâche qui est l'édification d'un l'État de droit démocratique, à travers l'objectivation de la pluralité des médias, configurée comme un pilier essentiel de la démocratie.



Selon le Président, à partir de quatre axes centraux, le forum revisiterait et discuterait deux phénomènes, à savoir l'impératif pour le journaliste d'exercer son activité professionnelle libre de toute contrainte politique ou de dimension similaire, en même temps qu'on lui impose le

financières imposées par la migration numérique, avec un accent plus marqué sur la Radiodiffusion, donc l'audiovisuel.

Le Forum de la Communication Sociale a débattu 4 grands thèmes : 1) « Ethique et Déontologie

régulateurs de la communication et des représentants de la presse privée pour présenter leur point de vue sur la liberté de la presse, l'accès à l'information des journalistes et des citoyens, la sécurité de l'État et des citoyens (journalistes), régulation et pérennité dans un contexte de multiplication des plateformes de communication.

Le Forum de la communication sociale a permis une discussion ouverte sur les aspects de la communication sociale ; l'interaction et l'échange d'expériences entre journalistes de 3 générations, depuis l'approbation de la loi sur la presse en 1991 ; réflexion dans la classe journalistique sur son rôle et la question de l'éthique et de la déontologie à travers divers articles parus dans la presse ; l'analyse de la situation des médias au Mozambique et les défis dans l'exercice de la liberté



Vue partielle des participants

devoir d'exercer ce noble métier avec une responsabilité éthique et déontologique. Deuxièmement, et sachant que la guerre est le moment qui génère les plus grands dichotomie et clivage dans le monde, le débat s'élargirait sur la manière de concilier les médias et l'agenda responsable des médias, avec la demande d'accès à l'information d'intérêt public, sur la lutte contre le terrorisme qui tourmente la population et détruit les infrastructures, notamment dans la région nord du pays. Il y aurait une opportunité de se concentrer sur la préparation des entreprises journalistiques, sans distinction, des rédacteurs et des journalistes en général, sur l'institution d'une Autorité de Régulation de la Communication Sociale, entre autres compétences, avec pouvoir de sanction, qui modèlera notre comportement et augmentera notre responsabilité dans l'exercice du métier de journaliste, avant tout. Enfin, une réflexion sera menée sur les implications matérielles et



Photo de famille des membres du CSCS Mozambique.

Professionnelle & Liberté de la Presse » ; 2) « Le journalisme dans le contexte du terrorisme » ; 3) « Défis de la réglementation des médias au Mozambique & Tendances dans le secteur et expériences d'autres pays (Cap-Vert) » ; et 4) « Durabilité de la communication sociale par rapport aux défis de la migration numérique au Mozambique ». En tant qu'orateurs, nous avons eu des juges, des journalistes (actifs et retraités), des militaires actifs, des

de la presse, en particulier, dans un nouveau scénario créé par la numérisation ; partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'approches réglementaires à l'ère du numérique ; et la recherche des « apports » des citoyens en vue de renforcer la construction d'un État de droit démocratique.

Issufo ABDALA
CSCS/MOZAMBIQUE

LA HACA DU MAROC PARTICIPE À LISBONNE À LA 69 ÈME RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

Une délégation de la HACA Maroc, composée de MM. Benâïssa Asloun, Directeur Général, et Abdeljalil El Hammoumi, Directeur Général Adjoint, a participé, le mercredi 7 juin 2023 à Lisbonne, à la 69ème réunion du Conseil Exécutif de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel. Lors de cette réunion du Conseil, le débat a porté principalement sur l'état de réalisation du plan d'action et l'élaboration de la stratégie de l'observatoire à moyen terme (2024-2028).

La réunion du Conseil Exécutif a été organisée conjointement par l'Observatoire de l'audiovisuel et l'Institut portugais du cinéma et de l'audiovisuel dans le cadre de

la présidence portugaise de l'Observatoire.

La conférence de la présidence s'est concentrée sur le secteur cinématographique européen avec pour fil conducteur la politisation croissante du

secteur, la pandémie, les plateformes de streaming et l'avenir du marché du film en général.

A titre de rappel, la HACA avait été admise, en 2013,



Vue partielle des participants à la réunion

comme membre à part entière de l'Observatoire qui est l'organe du Conseil de l'Europe chargé entre autres de mener des études comparatives, de constituer des bases de données sur

l'état de la législation dans les pays membres et de fournir les données juridiques et économiques fiables sur l'industrie audiovisuelle européenne. La HACA en a assuré la présidence durant

l'année 2020 et est membre permanent de son Bureau.

**La Direction de la Coopération
Internationale**

HACA/MAROC

« FACE AU RENFORCEMENT DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES COMME SOURCE D'INFORMATION, IL FAUT PRÉSERVER LE RÔLE DU JOURNALISME COMME VECTEUR ET ESPACE DU DÉBAT PUBLIC » INSISTE MME LATIFA AKHARBACH, PRÉSIDENTE DE LA HACA MAROC AU GLOBAL MEDIA FORUM DE LA DEUTSCHE WELER À BONN.

Tout en saluant la pertinence de la consultation mondiale initiée par l'Unesco sur la régulation des plateformes numériques globales, Mme Akharch a estimé que « Si, comme le plaide l'Unesco, l'information doit être restaurée dans son statut de bien public, le journalisme de confiance doit être réhabilité professionnellement et économiquement dans l'écosystème global de l'information ».

Les travaux de ce forum global qui se tient annuellement depuis 2007, ont été ouverts par des allocutions de la ministre allemande des Affaires Etrangères, Mme Annalena Baerbock, et de Peter Limbourg, directeur général de la Deutsche Welle. Ont participé aux nombreux panels de la conférence des experts des médias et du numérique issus de plusieurs continents, des responsables de l'Unesco ainsi que des journalistes spécialisés dans les technologies de l'information.

La présidente de la HACA Maroc, Mme Latifa Akharch, a plaidé le 19 juin 2023 à Bonn lors des travaux du Global Media Forum organisé par la Deutsche Welle, en faveur d'une action internationale pour enrayer l'affaiblissement du journalisme comme vecteur et espace de débat public face au renforcement des plateformes numériques comme source d'information. Intervenant dans la session intitulée « Perspectives des médias concernant les lignes directrices de l'UNESCO pour la régulation des plateformes numériques », elle a notamment déclaré que « le bon fonctionnement démocratique exige de préserver le débat public comme moyen pour construire le consensus et comme

organisation collective dans laquelle le journaliste joue un rôle réflexif et médiateur fondamental ». Or, a relevé la présidente de l'instance de régulation marocaine, « s'ils ont apporté de nouvelles opportunités en termes d'accès à l'information et de liberté d'expression, les réseaux sociaux ont fait également émerger un nouvel espace d'interaction et d'exercice de la parole publique où se sont développées plusieurs pratiques au détriment de la culture et des valeurs démocratiques. Ainsi par exemple, le débat public est perverti et mis en péril par les réseaux sociaux devenus une arène numérique où sont favorisés l'outrance, le discours de haine, la brutalité verbale, l'instrumentalisation de l'émotion, etc. »

**La Direction de la Coopération
Internationale**

PROMOTION DE L'EXCELLENCE DANS LES MEDIAS AU BURUNDI

LE CNC ORGANISE LA REMISE DU PRIX MEDIAS 2023

Le vendredi 12 mai 2023, le Conseil National de la communication (CNC_BURUNDI) a organisé les cérémonies de remise du Prix Médias 2023. Cette année, ce concours a été organisé sous le thème : « Affiliation des employeurs aux institutions de sécurité sociale au Burundi ».

Dans son discours, la Présidente du CNC du BURUNDI, Ambassadeur Vestine NAHIMANA a indiqué que cette institution organise chaque année un concours média intitulé « Prix média » et que ce prix est décerné aux meilleurs reportages, émissions et productions dans le but de reconnaître et promouvoir le rôle essentiel et incontournable des médias dans la société.

Pour elle, les objectifs poursuivis par le Prix Média sont notamment :

- Reconnaître et promouvoir le rôle des médias dans la société ;
- Promouvoir l'esprit d'innovation et de compétitivité ;
- Accroître la diversité des productions, des reportages ;
- Motiver et/ou encourager les médias via leurs journalistes à travailler dans l'excellence ;
- Reconnaître les meilleurs dans les différents domaines.

La Présidente du CNC du BURUNDI a souligné certaines irrégularités observées dans cette édition du Prix Médias dans le but de les éviter dans les éditions futures. Il s'agit entre autres :

- du dépôt de deux œuvres par un même journaliste



La Présidente du CNC, Ambassadrice Vestine Nahimana, prononçant son allocution.

alors que les Termes de Référence précisait que le journaliste mettra en œuvre une et une seule œuvre jugée meilleure ;

- de l'absence de certains éléments dans le dossier, notamment une attestation de diffusion ou de publication signée par le Responsable du medium d'origine ou une carte de presse.

Elle a salué le soutien des partenaires.

La Présidente du CNC, Vestine Nahimana, n'a pas manqué d'adresser ses remerciements les plus sincères à tous les intervenants, avec Mention particulière au Directeur Général de l'Institut National de la Sécurité Sociale (INSS), qui a répondu de

façon rapide et particulière à l'appel du CNC mais également à tous ceux qui ont soutenu cette activité.

Elle a vivement salué l'Ambassade de Chine qui a pris le devant en promettant un voyage d'études en Chine pour quatre journalistes qui vont remplir les conditions exigées par les organisateurs.

Revenant sur le thème national de l'année en matière du genre. « Un leadership engagé pour une digitalisation innovante en faveur de l'égalité de genre », elle a fait entendre qu'il est grand temps de montrer le rôle et la place des femmes burundaises dans le développement du pays sachant que la femme reste et restera le pilier du développement au Burundi mais alors, a-t-elle ajouté, la digitalisation des services



publics figure parmi les priorités du gouvernement.

C'est un programme qui rentre dans la modernisation des services publics pour pallier à plusieurs défis de lenteur, de productivité et de manipulation tous azimuts.

C'est sur cette double mission que

critères choisis pour l'édition 2023 étaient l'originalité et la pertinence du sujet, la précision du sujet, l'équilibre dans le traitement, le volet genre et le respect des termes de références. Elle a déploré la faible participation des journalistes des Télévisions et de la presse en ligne.

un journaliste ne fomente pas, un journaliste ne vilipende pas. Il travaille plutôt à partir des faits qu'il constate, qu'il observe, analyse et enfin présente.

Vous saurez que sur 32 productions médiatiques déposées, six étaient incomplètes, vingt-six ont été évaluées et 9 ont été primées.

En plus des prix obtenus, les gagnants auront une couverture médicale chez la Mutualité de

Solidarité pour la Santé SOLIS, d'une année pour les premiers, de 6 mois pour les seconds et de 3 mois pour les 3ème dans les catégories Radios, TV et Presse écrite et en ligne.

Par ailleurs que les quatre premiers ont bénéficié d'un billet d'avion pour une formation de deux semaines en Chine, accordé par l'ambassade de Chine au Burundi. Ceux-ci vont bientôt partir.

Une particularité du Concours Prix Médias 2023 est que les concourants ont présenté des œuvres qu'ils ont produites dans les délais impartis alors qu'antérieurement ils concouraient avec les articles produits l'année précédente.

Le CNC s'est rendu compte et se réjouit du fait qu'ils se sont adaptés au nouveau système de travail.



Vue partielle des participants aux cérémonies

l'Ambassadeur Vestine Nahimana a appelé les journalistes à y voir clair le long de l'année qui commençait ce jour même.

Aux Aînés du métier, la présidente du CNC leur a demandé de rester aux côtés du CNC et surtout au côté de la jeune génération qui se lance dans le métier sans toutefois maîtriser son éthique et leur a sollicité leur coach permanent.

Un journaliste travaille à partir des faits.

Selon la secrétaire du jury, Madame Justine BITAGOYE, les



Vue partielle des participants aux cérémonies
Prenant la parole, Sylvestre Ntibantunganya, ex-chef d'Etat burundais et ancien journaliste a donné de riches conseils aux journalistes burundais et surtout ceux de la jeune génération. Pour lui, un journaliste n'invente pas,

Jean Bosco NKUNZIMANA
Cellule Presse et Communication

TABLE RONDE

« QUELLES RESPONSABILITÉS DES ACTIVISTES, BLOGUEURS ET INFLUENCEURS DANS LA DIFFUSION DES CONTENUS AUDIOVISUELS EN LIGNE ? » ORGANISÉE PAR LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE LE 17 MAI 2023 À HEDEN GOLF HÔTEL D'ABIDJAN.



Photo de famille des participants à la Table Ronde

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a organisé le mercredi 17 mai 2023 à l'Heden Golf Hôtel d'Abidjan, une Table Ronde organisée sur le thème : « Quelles Responsabilités des Activistes, Blogueurs et Influenceurs dans la diffusion des contenus audiovisuels en ligne ? ».

Des Institutionnels, des Faïtières de la Presse en Ligne, des Blogueurs, Activistes, Influenceurs ainsi que

la Presse ont pris une part active à cette Table ronde. Elle visait à donner les outils nécessaires aux acteurs du Net en vue d'une diffusion plus responsable des contenus audiovisuels.

- Plus spécifiquement, il s'est agi, au cours de cette rencontre :
 - d'instruire les activistes, blogueurs et influenceurs sur les dispositions de la loi n°2022-979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du

27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle ;

- d'instruire les activistes, blogueurs et influenceurs sur leurs responsabilités dans la diffusion de contenus audiovisuels sur le Net ;
- d'adopter une Charte des Réseaux Sociaux en Côte d'Ivoire.

Suite à l'allocution d'ouverture de



Me René BOURGOIN, Président de la HACA de Côte d'Ivoire situant les enjeux de cette rencontre, une communication inaugurale sur le thème « Responsabilités des Activistes, Blogueurs et Influenceurs dans la diffusion de contenus audiovisuels sur le Net », a été animée par Monsieur ADOU Richard, Procureur de la République.

A l'entame de ses propos, il a défini la responsabilité pénale comme étant l'obligation pénale de répondre de ses actes infractionnels en subissant la rigueur de la loi pénale. Elle peut être une peine d'emprisonnement ou une peine d'amende. Cette responsabilité est personnelle.

Ainsi, se référant aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2022-979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, il a fourni les définitions se rapportant à l'Activiste, au Blogueur et à l'Influenceur avant d'indiquer que la diffusion du contenu audiovisuel de tout site de blogueur, d'activiste ou d'influenceur disposant de 25.000 abonnés en ligne, n'a pas

le caractère de correspondance privée et est par conséquent soumise au respect de la loi susvisée.

S'agissant du principe de la liberté d'expression, le Procureur de la République a relevé que celle-ci est affirmée aussi bien par des instruments juridiques internationaux que nationaux, notamment la Constitution Ivoirienne ainsi que la loi relative à la communication audiovisuelle. Cette liberté d'expression a pris un tournant important avec l'avènement de l'internet qui participe au renforcement des liens sociaux et offre de nombreuses possibilités aux citoyens. Toutefois, cette dernière peut être limitée dans les cas décrits par la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Communication Audiovisuelle telle que modifiée par la loi de 2022.

Le Procureur ADOU Richard a conclu ses propos en affirmant qu'au-delà de la responsabilité pénale, tout utilisateur des moyens de communication audiovisuelle peut engager sa responsabilité civile lorsqu'il a commis une faute portant préjudice à autrui.

Par ailleurs, la HACA a la possibilité de prononcer des sanctions disciplinaires à l'égard des personnes bénéficiaires de son autorisation, a-t-il précisé pour clore son intervention.

Suite à cette intervention et aux différents échanges qui ont suivi, un projet de Charte des Réseaux Sociaux en Côte d'Ivoire élaboré par la HACA a été présenté. Il retrace dans ses grandes lignes les engagements auxquels les Activistes, Blogueurs et Influenceurs pourraient souscrire. Ce projet de Charte a fait l'objet d'une adoption provisoire par les participants dans l'attente d'une adoption définitive après une large consultation publique.

Les mots de remerciements du Président de la HACA, Me René BOURGOIN à l'endroit de tous les participants pour leur implication à la réussite de cette Table ronde, ont mis fin aux travaux.

Mme OULEON Tanguy Epse KANGHA
*Point focal des Réseaux de
 Coopération à la HACA
 de Côte d'Ivoire*

LA HAPA ORGANISE UN FOCUS SUR LE MONITORING DES ELECTIONS

A la veille du lancement de la campagne électorale des élections générales en perspective, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie a organisé à Nouakchott une conférence sur le thème : « Le monitoring des élections ».



A gauche, M. Roch-Olivier MAISTRE, Président de l'Autorité de Régulation de la Communication et du numérique (ARCOM-France), à droite, M. Houssein Ould Medou, Président de la HAPA Mauritanie

Cette conférence était animée par Roch-Olivier Maistre, Président de l'Autorité de la Régulation de la Communication et du numérique (ARCOM-France) et du Réseau Francophone des Régulateurs des Medias (REFRAM).

Introduisant le sujet, Medelah Ould Bellal, membre de la HAPA, a esquissé une ébauche de définition et des objectifs du monitoring. Il a souligné que les élections constituent la convergence de plusieurs droits et que, pour les mettre en œuvre, il faut

des mécanismes et des procédures de régulation.

Ainsi, le monitoring englobe plusieurs choses, et Medallah de s'interroger : s'agit-il de comptabiliser le temps d'antenne des candidats ? de veiller sur l'équité ? de s'assurer que les journalistes font bien leur travail ? de lutter contre les dérives ? Doit-on monitorer tous les médias ? Quelles sont les informations qui doivent faire l'objet du monitoring ? Qui fait le monitoring ? Est-ce la HAPA, la CENI ou l'Autorité de Régulation de la Publicité (ARP) ?

Et, enfin, quelle méthode utiliser pour s'assurer d'avoir bien fait le monitoring ?

Ce sont là autant de questions que le premier intervenant a adressé au conférencier.

Rôle crucial de la presse dans le processus électoral

Lui succédant, Houssein Ould Medou, Président de la HAPA a rappelé que la Mauritanie est plongée ces derniers jours dans un climat préélectoral. C'est dit-il l'occasion de parler du rôle de la presse qui est crucial en



ce sens qu'elle constitue le principal canal de diffusion des programmes des candidats. Il a souligné qu'il s'agit d'un acteur important qui contribue à la construction de l'opinion publique. Elle contribue à diminuer les tensions et joue un rôle fondamental dans la

qui supervise l'accès des acteurs politiques aux médias. Des formations sont prévues pour les journalistes afin de renforcer leur professionnalisation.

Leur mission ne doit pas consister à un

Abordant l'expérience française du monitoring avec la régulation des médias en période électorale, Roch-Olivier Maistre a parlé des deux derniers rendez-vous majeurs en France en 2022, à savoir les élections présidentielles et législatives, et



transparence des élections.

Ould Medou a noté que cette période est propice à la diffusion des fausses informations et au discours de haine d'où la nécessité pour les journalistes de s'entourer de plus de professionnalisme, de respecter le code éthique de la profession et de veiller à la diffusion de messages positifs. Le but, c'est de bien informer le citoyen pour l'aider à mieux s'exprimer et choisir.

Abordant la mission de l'institution qu'il dirige, le président de la HAPA a rappelé que c'est cette dernière

décompte mécanique des résultats le jour du scrutin mais de trier les bonnes informations au jour le jour, a-t-il affirmé. De ce fait, l'équilibre et la neutralité sont requis. Ould Medou s'est félicité des améliorations apportés au système électoral avec entre autres l'introduction d'une liste pour les jeunes.

En conclusion, il a dit qu'il faut que la presse soit dotée d'un esprit critique et qu'elle ait une vision globale des élections.

Le monitoring à la française, un cas d'école.

de l'élection européenne l'année prochaine.

Le conférencier a développé deux points majeurs : le cadre juridique et le contrôle du pluralisme des medias, et l'expérience de la régulation des grands acteurs d'internet. « La préservation des courants de pensée est la première et la plus ancienne de nos missions », a affirmé le président de l'ARCOM tout en rappelant que c'est au début des années 80 que la régulation a commencé en France. Et la première règle, c'est garantir la liberté de communication, la liberté



éditoriale et la liberté d'expression consacrées par l'article 11 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Il s'en est suivi l'affirmation du pluralisme dans le droit français. Par ailleurs, la loi du 30 septembre 2011 dans son article 1 incite à veiller sur le respect du caractère pluraliste des courants de pensée dans les radios et télévisions. « Et c'est note le conférencier l'une des missions les plus connus des français. Et c'est ce principe du pluralisme qui nous conduit à choisir les opérateurs les plus divers ».

Ainsi nous apprend-on, la télévision demeure la première source d'information pour plus de la moitié des français. De ce fait, en 2022, l'essentiel des débats s'est passé sur les chaînes de télévision. La première mission de cette diversité d'acteurs c'est de permettre aux français d'accéder à une pluralité de contenus et d'avoir la possibilité de faire le choix le plus vaste. Cela contribue en effet à la vitalité du débat démocratique.

L'ARCOM veille sur le respect du pluralisme politique tout au long de l'année et c'est là un premier dispositif. Le second dispositif est déployé en période d'élections.

En vertu du premier dispositif, 1/3 du temps de parole est réservé au bloc de l'Exécutif et les 2/3 restants aux autres forces politiques au prorata de leur représentativité.

La liste des personnalités politiques conviées aux différentes émissions avec une indication du temps de parole, est transmise chaque trimestre à l'ARCOM. Ces chiffres sont ensuite transmis au président de l'Assemblée nationale, aux

responsables de partis et à qui de droit. C'est en quelque sorte une garantie de transparence.

Au niveau de l'ARCOM un conseiller suit de près le respect du pluralisme des médias, même en période normale.

En période électorale, un régime spécifique est suivi. La publicité politique est interdite. La liste des médias soumis à la réglementation est fixée. Il s'agit des grands médias généralistes qui couvrent l'actualité politique. Un traitement équitable est strictement appliqué.

Pendant la campagne électorale, les commentaires sont comptabilisés. Le contrôle s'applique aux débats politiques.

Et même en temps normal, l'égalité est stricte au niveau du temps d'antenne des différents acteurs politiques, compris le président de la République qui est traité au même titre que tous les autres.

Il s'agit là de règles bien rodées que les médias français assimilent bien et appliquent à la lettre, et c'est là le prix de la démocratie, souligne le conférencier.

Avec l'élection présidentielle considérée comme le sommet de la démocratie, l'ARCOM veille à ce que tous les citoyens aient accès à l'information. Pour les handicapés il y a des règles particulières comme les dispositifs de sous-titrage, l'interprétation des signes, etc.

Tous les candidats ont un accès libre aux médias de service public.

Aux élections de 2022 un volet particulier a porté sur la lutte contre les actions de manipulation de l'information. C'est ainsi que l'ARCOM a le pouvoir de bloquer une

chaîne étrangère en cas de suspicion ou de diffusion de contenus erronés. Une loi dans ce sens existe et impose aux réseaux sociaux de collaborer avec l'institution en charge de la régulation. Au cours des dites élections, un nouvel organisme avait pour mission de lutter contre les ingérences numériques étrangères qui perturbent le processus électoral. Il s'agit de Viginum créé en juillet 2021.

Il y a aussi la commission nationale de contrôle de la campagne électorale qui joue un grand rôle de contrôle et de vérification.

A l'issue de chaque scrutin, l'ARCOM publie un rapport dans lequel elle fait des recommandations allant dans le sens de l'amélioration du système de régulation.

La HAPA gagnerait beaucoup à s'inspirer de ce système bien huilé qui fait la force de la démocratie française.

Notons enfin qu'à l'issue de cette conférence à laquelle a assisté l'ambassadeur de France en Mauritanie Alexandre GARCIA, les présidents de la HAPA et de l'ARCOM ont signé une convention de coopération. « Cette signature est la preuve de l'excellente coopération entre les deux pays dans le domaine des médias », a déclaré l'ambassadeur qui a annoncé le lancement au mois de juin prochain d'un nouveau projet au profit de la presse mauritanienne, un projet qui sera conduit en collaboration avec l'association Médias et Démocratie et l'École Publique de Journalisme de Tours (EPJT).

HAAC/MALI

PRESENTATION DU NOUVEAU COLLEGE DE LA HAC/MALI



GAOUSSOU COULIBALY PRÉSIDENT DE LA HAC

GaoUSSOU COULIBALY, Président de la Haute Autorité de la Communication est administrateur civil de formation. Avant sa nomination à la tête de l'Institution, le Président GaoUSSOU COULIBALY était le Secrétaire Permanent de la HAC, une responsabilité qu'il a occupée pendant 7 ans. De plus, il a successivement été Conseiller Technique au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat chargé des questions juridiques et judiciaires, Chef de Cabinet du ministre du développement social, de la solidarité et des personnes âgées et inspecteur de l'intérieur entre autres.

Le nouveau Président ambitionne en premier lieu l'assainissement de l'espace médiatique avant la fin de la mandature, le renforcement des capacités des hommes de médias et la promotion de l'autorégulation. Enfin, pour assurer une régulation efficace des médias, surtout audiovisuels, le Président et son équipe entendent déconcentrer le centre de monitoring et de contrôle des médias en vue d'une large couverture du territoire national.





SEYDOU SISSOUMA

Membre de la HAC, Président de la Commission des Relations Publiques et de la Coopération.

Seydou SISSOUMA est journaliste, un ancien du groupe du « Soleil » de Dakar, un des plus grands quotidiens en Afrique au sud du Sahara. C'est là-bas qu'il fera ses premières armes de jeune reporter avant de gravir les échelons jusqu'au poste de rédacteur en chef en charge du multi-médias du groupe. Une quinzaine d'années après, M. SISSOUMA rejoint le cabinet du Président Amadou Toumani TOURE qui venait de gagner l'élection présidentielle en 2002 en qualité de Conseiller en

communication.

Seydou SISSOUMA a été Commissaire à la Commission de l'UEMOA dont le siège est au Burkina Faso. A son retour, il assurera les fonctions de Directeur de Cabinet de l'ancien Président de la République Amadou Toumani TOURE, jusqu'à son rappel à Dieu en novembre 2020.

Parallèlement à ses nombreuses occupations, Seydou Sissouma dispense des modules sur les règles d'éthique et de

déontologie du journalisme à l'école supérieure de journalisme du Mali.

C'est donc un homme d'expériences qui a rejoint le Collège de la HAC pour cette deuxième mandature, avec la volonté de partager ce qu'il a reçu tout au long de son parcours dans une démarche qui concilie l'exigence professionnelle, le conseil et la pédagogie.



MODIBO GUIDJILAYE

MEMBRE DE LA HAC

Modibo GUIJILAYE est ingénieur en Télécommunications et technologie de l'Audiovisuelle.

Il fut chef de section des équipements mobiles à l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM), chargé d'assurer la production extérieure, l'exploitation et la maintenance des cars de transmissions.

Avant sa nomination à la HAC, il était le Chef de division vidéo fréquence à l'ORTM, chargé de la gestion des équipements mobiles et fixes, de la production et du personnel d'exploitation.

Monsieur GUIDJILAYE, en tant qu'ingénieur de l'Audiovisuel, veut apporter son expertise en appuyant la Commission Technique et Scientifique dans la gestion des dossiers techniques.



KALIFA NAMAN TRAORE

MEMBRE DE LA HAC, PRESIDENT DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Kalifa Naman TRAORE est journaliste et réalisateur de profession.

De 1997 à 2022, il a travaillé à l'ORTM comme journaliste reporter, présentateur de journal, d'émissions sportives TV et Radio, et couvert plusieurs grands événements politiques, militaires, etc.

Il a occupé plusieurs postes de responsabilités à l'ORTM, dont celui de, chef du desk

sports de la Télévision Nationale ; de rédacteur en chef de la Radio Nationale et de directeur des Informations de la Télévision Nationale. C'est cette somme d'expériences qu'il entend mettre au service de l'Organe de Régulation des Médias au Mali.

Il est le Président de la Commission Scientifique et Technique de la HAC, chargée du contrôle technique des infrastructures

et des installations de la HAC et des services de communication audiovisuelle, de la planification et de l'usage technique des fréquences, et du respect des obligations techniques contenues dans les cahiers de charges et les conventions signées entre les services de communication et la HAC.



MOHAMED DIT SADIO MADY KANOUTE

MEMBRE DE LA HAC, RAPPORTEUR GENERAL POINT FOCAL DE LA PLATEFORME DE RÉGULATEURS DE L'AUDIOVISUEL ET PAYS MEMBRES DE L'UEMOA ET DE LA GUINÉE

Mohamed dit Sadio Mady KANOUTE est administrateur civil de profession.

Il a occupé de nombreuses responsabilités au sein de l'administration Publique

Entre autres Chef de la Cellule Sectorielle de Lutte contre le Sida du ministère de la culture, chargé de communication au même département, chef de division communication, prévention et relations publiques à l'Office Central des Stupéfiants avant sa nomination comme membre de la HAC.

A la HAC, Mohamed Sadio Mady KANOUTE entend apporter son expérience

d'administrateur civil et de communicant-praticien, au secteur de la régulation des médias, Mohamed Sadio Mady KANOUTE, poursuit une formation en ligne pour l'obtention d'un master sur les questions d'éthique et de déontologie du journalisme au CESTI de Dakar.

Rapporteur Général du nouveau collège de la deuxième mandature.

A ce titre, il est chargé de l'établissement des projets de compte rendu, de procès-verbaux des réunions du Bureau.

M.KANOUTE est aussi le point focal de la Plateforme de Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée.



RAMATA DIA

MEMBRE DE LA HAC, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE ET DU CONTENTIEUX

Ramata DIA est journaliste de profession. Un métier qu'elle exerce depuis 37 ans.

Elle est la première femme fondatrice et patronne d'un réseau de presse au Mali :

Le réseau Finzancom, un groupe multimédias constitué de 8 stations de radios à travers le Mali. Auparavant elle avait créé des journaux au Mali, la revue "Finzan" en 1990 et le journal "La Cigale Muselée" en 1991.

Ramata DIA, qu'on appelle affectueusement "la doyenne

de la presse" a été de toutes les luttes depuis 1991 pour une presse libre et indépendante dans le pays. Elle est aussi connue et appréciée pour son engagement pour la cause de la femme au Mali.

C'est la conjugaison de toute cette expérience qu'elle compte mettre au service de la HAC dont elle est membre et en même temps présidente de la Commission de l'Éthique, de la Déontologie et du Contentieux. Ladite commission est chargée, en concertation avec les autres commissions d'étudier les dossiers qui lui

sont adressés et procéder à toute investigations utiles afin de produire des rapports, proposer des sanctions en cas de violation des règles de l'éthique et de la déontologie, de proposer des sanctions en cas d'irrégularités constatées ou de récriminations et de griefs dénoncés à la HAC en cas de conflits relatifs à la violation de la Convention d'autorisation ou en cas de violation de la loi. Son rôle aussi est de proposer des solutions dans les cas de règlement à l'amiable des conflits.



BÉCHIRY DIOP

MEMBRE de la HAC

PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MÉDIAS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Journaliste et publicitaire, Béchiry DIOP a travaillé dans plusieurs journaux du Mali et pour l'Agence de Presse « Reuter », Il a ensuite été Coordinateur National du Réseau Consultatif sur les Stratégies d'Informations en Afrique, plus connu sous son acronyme anglais « ANAÏS », à la Présidence de la République du Mali. Il a enfin été promoteur et Directeur de l'Agence de Communication « Elite Management » et Vice-Président du Groupement professionnel des Agences de Communication du Mali (GPAC) jusqu'à sa nomination à la HAC. Féru de football, Béchiry DIOP est dirigeant sportif d'un grand club malien.

Béchiry Diop est à la tête de la Commission Médias Technologies de l'Information et de la Communication, chargée de veiller à la promotion et au développement du secteur de la communication. A ce titre, elle élabore chaque année un plan de formation à l'intention des acteurs du secteur de la communication, en fonction de modules identifiés ; attribue des bourses de stages et d'études.

Elle travaille en étroite collaboration avec toutes les autres commissions pour des visites de contrôle des services de communication et propose chaque année des mesures d'appui et d'aide à la presse.



ABOUBACAR BANY ZAN

MEMBRE DE LA HAC

PRESIDENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE /RAPPORTEUR ADJOINT
POINT FOCAL DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION (RIARC)

Aboubacar Bany ZAN est journaliste et juriste de formation en Administration Publique de l'ENA à Bamako.

Promoteur du journal «Le Caïman de Indè» depuis plus de 15 ans.

Avant sa nomination à la HAC, Bany ZAN comme on l'appelle couramment, était le Directeur de Publication dudit journal, Coordinateur du Cadre de Concertation des Directeurs de Publication (CCDP) dont il est le fondateur en 2013 et président de l'ONG Jeunesse Malienne pour le Développement et le Progrès – JMDP créé en 2003.

Le juriste de formation, doublé de

son expérience journalistique, il entend donner une plus grande visibilité aux actions de la Haute Autorité de la Communication, en contribuant à l'application des textes en vigueur régissant le domaine des médias et de la communication.

Aboubacar Bani ZAN dirige la Commission des Affaires Administratives et juridiques. Celle-ci est chargée de l'administration, de la législation, de la documentation, à ce titre, elle établit les projets de textes législatifs et réglementaires, des cahiers de charges et des conventions dans le domaine de la communication, examine les avant-projets de lois et de décrets relatifs à la presse et à la communication qui

lui sont adressés par les institutions et les pouvoirs publics.

Ladite commission reçoit et statue également sur les demandes d'autorisation de création de services privés de communication, veille au respect des textes législatifs et réglementaires des cahiers de charges et des conventions signées entre les services privés de la Communication et la HAC.

M. Bani ZAN est le rapporteur adjoint du Collège HAC et point focal du RIARC.

ABOUBAKARI BOINA – UN LEADER VISIONNAIRE AU SERVICE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL COMORIEN

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel comorien est ravi de compter sur un nouveau président dynamique et compétent, en la personne de Monsieur Aboubakari Boina. Chercheur, Maître de Conférences et administrateur des programmes de développement, M. Boina possède une vaste expérience dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'anthropologie. Doté d'une vision claire et d'ambitions bien définies, il est déterminé à apporter davantage de crédibilité et de résultats probants à l'institution, tout en favorisant une communication libre et plurielle au service des citoyens et du développement socioéconomique du pays.

M. ABOUBAKARI BOINA

Président du CNPA des Îles Comores



En tant qu'ancien point focal UNESCO aux Comores, M. Aboubakari Boina a joué un rôle clé dans la promotion des médias et de la communication dans son pays. Il a notamment développé une coopération fructueuse avec les organes de la presse écrite, en renforçant leurs capacités et en contribuant à l'élaboration de la Charte des journalistes comoriens, mieux connue sous le nom de "Charte de Hamramba".

En tant qu'enseignant-chercheur en sciences humaines, M. Boina possède une compréhension approfondie des enjeux sociaux et culturels auxquels la presse et l'audiovisuel font face aujourd'hui. Son expertise

lui permettra de prendre des décisions équilibrées et éclairées, tout en garantissant le respect de la liberté d'expression et en promouvant des médias responsables.

Le principal objectif de M. Aboubakari Boina est de donner au Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel une visibilité accrue, une crédibilité renforcée et des résultats tangibles. Ayant conscience des défis auxquels l'institution est confrontée, il a l'intention de sortir le Conseil de sa situation précaire et de le faire devenir un pilier indispensable du paysage médiatique comorien.

Pour y parvenir, il compte instaurer une coopération étroite avec tous les acteurs des médias, qu'ils soient traditionnels ou numériques. M. Boina est conscient que la communication est à la fois stratégique et révolutionnaire dans le monde d'aujourd'hui, et il souhaite que le CNPA prenne en compte ces transformations pour mieux les accompagner.

Il s'engage également à renforcer la régulation des médias, en veillant au respect des normes professionnelles

et éthiques. Sa volonté est de promouvoir une presse libre, responsable et transparente, capable de jouer pleinement son rôle dans la consolidation de la démocratie, de la paix, de la concorde sociale et du développement socioéconomique du pays.

Le nouveau président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel, Monsieur Aboubakari Boina, vise à incarner donc une nouvelle ère d'excellence et de professionnalisme pour les médias comoriens. Sa vision claire et ses ambitions témoignent de sa détermination à apporter des changements significatifs dans le paysage médiatique.

En renforçant la crédibilité du Conseil, en collaborant étroitement avec les médias traditionnels et numériques, et en défendant une presse libre et responsable, M. Boina est prêt à relever le défi de faire de l'audiovisuel et de la presse comorienne des acteurs importants du développement socioéconomique du pays.

Kamal Ali Yahoudha (KAY)
Point Focal RIARC